



Evolution du travail intérimaire en Suisse romande

Octobre 2006

Observatoire Romand et Tessinois de l'Emploi
Service de l'emploi
Rue Caroline 11
1014 Lausanne



Impressum

Titre

Evolution du travail intérimaire en Suisse romande

Mandant

Conférence Romande et Tessinoise des Offices cantonaux de l'emploi (CRT)

Responsable de projet

Fiore Fabio : Service de l'emploi, Neuchâtel

Rédaction du rapport

Fiore Fabio : Service de l'emploi, Neuchâtel
Gfeller Pierre : Coordination ORTE, Service de l'emploi, Vaud
Meyer Alexandre : Coordination ORTE, Office cantonal de l'emploi, Genève

Equipe de projet

Buttet Yannick : Service de l'industrie, du commerce et du travail, Valais
Conne David : Service cantonal de recherche et d'information statistiques, Vaud
Egli Philippe : Office cantonal de l'emploi, Genève
Giannakopoulos Nicolas : Office cantonal de l'emploi, Genève
Girard Paul-Henri : Office cantonal de l'emploi, Genève
Maffei Pierre : Office cantonal de l'emploi, Genève
Miano Marielle : Service de l'emploi, Vaud
Posset Stéphane : Service public de l'emploi, Fribourg
Raetz Camille : Service de l'emploi, Neuchâtel

Remerciements

Chassot Christine : Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)
Geiser Gérard : Conférence des Offices Romands et Tessinois de statistique (CORT)
Greub Ueli : Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)

Secrétariat, contact

Observatoire Romand et Tessinois de l'Emploi (ORTE)
Service de l'emploi
Rue Caroline 11
1014 Lausanne
Tel. 021/ 316.62.92
Fax. 021/ 316.62.82

Téléchargement via Internet

<http://www.observatoire-orte.ch>

© ORTE
Lausanne, octobre 2006

Synthèse

Définitions

Travail temporaire : ensemble des emplois de durée limitée tels que ceux régis par des contrats de durée déterminée (CDD), le travail intérimaire ou la location de services, les contrats pour une tâche spécifique (contrat de mandat), les contrats de remplacements, le travail saisonnier, le travail à la demande, le contrat de stage, les programmes d'emploi temporaire subventionnés dans le cadre de l'assurance-chômage (ETS), etc.

Travail intérimaire : le travail intérimaire ou la location de services est une forme de travail temporaire. Il met en jeu trois acteurs : un employeur (l'agence de location de services ou le bailleur de services), un salarié (le travailleur intérimaire) et une société dans laquelle est détaché ce salarié (l'entreprise d'accueil ou l'entreprise locataire de services). Ainsi, le salarié intérimaire est employé par une entreprise de location de services pour effectuer une mission dans une entreprise utilisatrice. Toute mission donne lieu à un contrat de travail temporaire ou « contrat de mission », le salarié intérimaire restant formellement employé de l'agence de location de services. En Suisse, le travail intérimaire est régi par la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) et son ordonnance.

L'évolution du travail intérimaire en Suisse et en Suisse romande

En Suisse, en 2000, le travail temporaire représentait environ 12% de l'emploi

En Suisse, en 2000, plus d'un salarié sur dix (12%) occupait une forme d'emploi temporaire (contrat à durée déterminée, emploi intérimaire, stage, mandat, etc.).

A titre de comparaison, en prenant les extrêmes, cette proportion était d'un emploi sur trois en Espagne et d'un emploi sur vingt aux Etats-Unis.

Au sein de l'UE, entre 1992 et 2000, le travail intérimaire est la forme d'emploi atypique qui a connu la plus forte croissance

Au sein de l'Union Européenne, entre 1992 et 2000, le travail intérimaire (location de services) est la forme d'emploi atypique qui a connu la plus forte croissance. En effet, le taux de personnes travaillant en intérimaire a doublé dans pratiquement tous les pays. Il a même été multiplié par cinq au Danemark, en Espagne, en Italie et en Suède.

En Suisse, le travail intérimaire a certes augmenté depuis 1993, mais il représente toujours une part minime de l'emploi total

Selon nos estimations, en 2004, en Suisse, l'emploi intérimaire (location de services) représentait environ 1.6 % de l'emploi total, alors que cette proportion était d'environ 0,45 % en 1993. L'emploi intérimaire est certes en hausse, mais il représente toujours une part minime de l'emploi total.

A titre de comparaison, en 1999, dans l'Union Européenne, le taux d'emplois intérimaires représentait 1.4 % de l'emploi total. En prenant les extrêmes, ce pourcentage était de 0.2 % en Italie et de 4 % aux Pays-Bas.

En Suisse romande, les agences pratiquant la location de services sont actives dans différentes branches économiques

Dans les cantons romands, les agences pratiquant la location de services sont principalement actives dans les branches de l'informatique et des télécommunications, les professions commerciales et technico-commerciales, les professions techniques, les professions artisanales et du bâtiment ainsi que les professions industrielles.

Aussi bien en Suisse qu'en Suisse romande, le nombre d'agences pratiquant location de services est en constante augmentation depuis 1995

Le nombre d'agences exerçant la location de services a plus que doublé en 10 ans. En Suisse, entre 1995 et 2005, ce nombre est passé de 754 à 1'854 (+146%). Le constat est identique pour la Suisse romande où le nombre de sociétés plaçant des travailleurs en intérimaire est passé de 174 à 433 agences (+149%) pour la même période.

Entre 1993 et 2005, le nombre d'heures travaillées en intérimaire a quadruplé

Entre 1993 et 2005, le nombre d'heures louées par les agences suisses a quadruplé passant de près de 28 millions à plus de 110 millions (+296%). L'évolution a été identique en Suisse romande avec une croissance allant de près de 9 millions d'heures louées en 1993 à plus de 30 millions en 2005 (+276%).

Entre 1993 et 2005, le nombre de travailleurs intérimaires a triplé

Entre 1993 et 2005, le nombre de travailleurs intérimaires est passé de 71'054 personnes à 211'144 personnes en Suisse (+197%) et de 23'284 personnes à 65'808 personnes en Suisse romande (+183%).

Depuis quatre ans, la part de femmes travaillant en intérimaire diminue

En 2005, la part d'intérimaires de sexe féminin atteint 23% au niveau suisse et 28% au niveau romand. En 2001, cette proportion était encore de respectivement 29% et 35%.

Depuis 2002, la part des travailleurs étrangers placés en intérimaire augmente de manière importante dans tous les cantons de Suisse romande

Depuis 2003 au niveau national et depuis 2002 déjà au niveau romand, le nombre de travailleurs intérimaires étrangers augmente plus fortement que le nombre de travailleurs intérimaires suisses. Pour la première fois, en 2004 en Suisse romande et en 2005 au niveau national, le nombre d'étrangers placés en intérimaire est plus élevé que celui des Suisses.

En 2005, la part des intérimaires étrangers par rapport à l'ensemble des intérimaires atteint 58% en Suisse romande et 51% au niveau national. A titre de comparaison, en 2002, cette part était de respectivement 43% et 42%.

En Suisse, 30% des personnes au bénéfice d'une autorisation de moins de 90 jours sont sous contrat avec une agence de location de services

Selon les statistiques de l'Office fédéral des migrations (ODM), en Suisse, durant l'année 2005, sur 52'061 travailleurs européens ayant pris un ou plusieurs emplois auprès d'un employeur suisse pour une durée totale de moins de 90 jours, 14'427 étaient sous contrat avec une agence de location de services. En proportion, cela équivaut à 28%.

En Suisse romande, cette proportion atteint 19%. Il convient toutefois de relever d'importantes différences entre les cantons. En effet, cette proportion se monte à près de 40% dans les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, alors qu'elle n'atteint que 16% dans le canton de Vaud par exemple.

Table des matières

1. Cadre de l'étude	6
1.1 But de l'étude	6
1.2 Définitions	6
1.3 Sources d'information explorées	7
1.4 Limites des informations à disposition	7
2. Evolution du travail intérimaire en Suisse et en Suisse romande	8
2.1 Introduction	8
2.2 Evolution du nombre d'agences de placement et de location de services en Suisse et en Suisse romande	8
2.3 Types d'activités des agences et évolution	9
2.4 Secteurs d'activités des agences pratiquant la location de services	11
2.5 Evolution du nombre d'intérimaires et du nombre d'heures louées	12
2.6 Evolution du nombre d'intérimaires et du nombre de chômeurs	14
2.7 Profil des travailleurs intérimaires selon l'origine et le sexe	15
2.8 Nombre de travailleurs intérimaires en provenance de l'Union européenne	18
3. Evolution du travail intérimaire dans les cantons romands	19
3.1 Evolution du nombre d'agences par canton	19
3.2 Evolution du nombre d'agences selon le type d'activités par canton	20
3.3 Evolution du nombre d'intérimaires et du nombre d'heures louées par canton	22
3.4 Evolution du nombre d'intérimaires selon le sexe et l'origine par canton	24
4. Résultats de l'enquête exploratoire	27
4.1 Définitions	27
4.2 Le contrat à durée déterminée (CDD) selon l'ESPA et le PSM	27
4.3 Emploi temporaire et précarité selon le seco	29
4.4 Le placement fixe à travers les agences de placement	30
4.5 Le travail temporaire et intérimaire à l'étranger	31
5. Conclusion	36
Annexes : Détails des chiffres cantonaux	38
1. Evolution du nombre d'agences par canton	38
2. Evolution du nombre d'agences selon le type d'activité par canton	38
3. Evolution du nombre d'heures louées par canton	40
4. Evolution du nombre de travailleurs intérimaires par canton	40
5. Evolution du nombre de travailleurs intérimaires selon le sexe par canton	41
6. Evolution du nombre de travailleurs intérimaires selon l'origine par canton	41

1. Cadre de l'étude

1.1 But de l'étude

La Conférence Romande et Tessinoise des Offices cantonaux de l'emploi (CRT) a mandaté l'Observatoire Romand et Tessinois de l'Emploi (ORTE) afin d'analyser le travail intérimaire en Suisse et en Suisse romande. Le but de cette étude vise principalement à mesurer l'importance de cette forme de travail aux niveaux cantonal, romand et suisse, ainsi que son évolution.

1.2 Définitions

La définition du **travail temporaire** est large et comprend des formes d'emplois très différentes les unes des autres. Selon l'OCDE¹, le travail temporaire est une forme d'emploi salarié qui, de par sa nature, n'offre pas aux travailleurs la perspective d'un travail à durée indéterminée. Ces « emplois salariés à durée limitée » peuvent prendre différentes formes, comme par exemple : les contrats de durée déterminée (CDD), le travail intérimaire ou la location de services, les contrats pour une tâche spécifique (contrat de mandat), les contrats de remplacements, le travail saisonnier, le travail à la demande, les contrats de stage, les programmes d'emploi temporaire subventionnés dans le cadre de l'assurance-chômage (ETS).

Constituant une forme de travail temporaire, le **travail intérimaire** ou la location de services fait l'objet d'une analyse détaillée dans cette étude. Il met en jeu trois acteurs : un employeur (l'agence de location de services ou bailleur de services), un salarié (le travailleur intérimaire) et une société dans laquelle est détaché ce salarié (l'entreprise d'accueil ou l'entreprise locataire de services). Ainsi, le salarié intérimaire est employé par une entreprise de location de services pour effectuer une mission dans une entreprise utilisatrice. Toute mission donne lieu à un contrat de travail temporaire ou « contrat de mission », le salarié intérimaire restant formellement employé de l'agence de location de services. En Suisse, le travail intérimaire est régi par la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) et son ordonnance². Cette loi régleme aussi le placement privé et le placement public de travailleurs.

Notre étude est divisée en trois parties. Une première partie, descriptive et quantitative, retrace l'évolution du travail intérimaire en Suisse et en Suisse romande, à partir des sources de données à disposition. La seconde partie examine la même évolution au niveau des cantons. La dernière partie est une synthèse des informations récoltées dans le cadre de la recherche documentaire et résume les points principaux de différentes études portant sur l'emploi temporaire et intérimaire.

A noter, par ailleurs, que les données analysées ici ne concernent que les agences de placement privées et que les informations concernant le placement public (ORP)³ ne sont pas comptabilisées dans notre étude.

¹ Organisation de Coopération et de Développement Economique

² Selon l'ordonnance sur le service de l'emploi et la location de services (OSE) :

Art. 26 : L'activité de location de services (art. 12, al. 1, LSE). Est réputé bailleur de services celui qui loue les services d'un travailleur à une entreprise locataire en abandonnant à celle-ci l'essentiel de ses pouvoirs de direction à l'égard du travailleur.

Art. 27 : Formes de la location de services (art. 12, LSE)

³ Offices régionaux de placement

1.3 Sources d'information explorées

Afin de réaliser cette étude, nous avons recensé et examiné différentes sources susceptibles de nous apporter des informations sur l'évolution du travail temporaire et intérimaire en Suisse et en Suisse romande. Les principales données utilisées proviennent des institutions suivantes :

- seco : Statistiques des entreprises de placement et de location de services (EXLSE)⁴
- seco : Etude d'Ecoplan "Les nouvelles formes de travail précaire en Suisse"
- OFS : Recensement fédéral des Entreprises (RFE)
- OFS : Enquête suisse sur la population active (ESPA)⁵
- ODM : Statistiques sur la libre circulation des personnes
- PSM : Panel Suisse des Ménages⁶
- OCDE : Diverses études relatives à l'emploi temporaire

1.4 Limites des informations à disposition

Nous avons pu constater, lors de notre recherche exploratoire, que les données sur le travail temporaire et le travail intérimaire en Suisse sont limitées. Les données quantitatives à disposition sont partielles et les études qualitatives sont peu nombreuses. En outre, nous aurions souhaité analyser l'impact sur le travail intérimaire de l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes signé entre la Suisse et l'Union européenne. Toutefois, nous n'avons pu émettre que des hypothèses qui restent à confirmer avec l'évolution de ces prochaines années. En effet, cet accord n'est entré en vigueur, dans sa première phase, qu'au 1^{er} juin 2002 et dans sa deuxième phase au 1^{er} juin 2004.

⁴ Données accessibles sur le site Internet du seco : <http://www.avg-seco.admin.ch>

⁵ L'ESPA (Enquête suisse sur la population active) est réalisée chaque année par l'OFS, au cours du 2^{ème} trimestre. Est interrogé un échantillon de 39'000 ménages tirés au sort dans l'annuaire. Depuis 2003, l'échantillon traditionnel est complété par un échantillon de 15'000 personnes étrangères tiré de la base du Registre central des étrangers. L'ESPA traite de l'information temporaire depuis 2001, mais la taille de l'échantillon est insuffisante pour avoir une photographie détaillée.

⁶ Le PSM (Panel Suisse des Ménages) réalise des enquêtes par sondage auprès des ménages privés représentative de la population résidente. La taille de l'échantillon était en 2001 de 11'116 individus.

2. Evolution du travail intérimaire en Suisse et en Suisse romande

2.1 Introduction

Pour mesurer l'évolution du travail intérimaire⁷ (location de services) en Suisse et en Suisse romande, nous avons principalement utilisé les statistiques du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Chaque année, les agences de placement et de location de services privées doivent annoncer au seco le nombre de travailleurs placés en fixe (rôle d'intermédiaire de la part de l'agence), le nombre de travailleurs dont les services ont été loués, leur origine (Suisse, étrangers), leur sexe ainsi que le nombre d'heures louées. En outre, chaque entreprise effectuant du placement ou de la location de services est soumise à autorisation. Le nombre d'autorisations valables est comptabilisé par le seco annuellement.

Nous traiterons, dans un premier temps, l'évolution du nombre d'agences de placement fixe et de location de services. Nous analyserons ensuite, plus en détail, l'évolution du nombre d'agences pratiquant la location de services. Enfin, nous étudierons l'évolution du nombre d'heures louées par les agences et le profil des travailleurs intérimaires selon le sexe et l'origine.

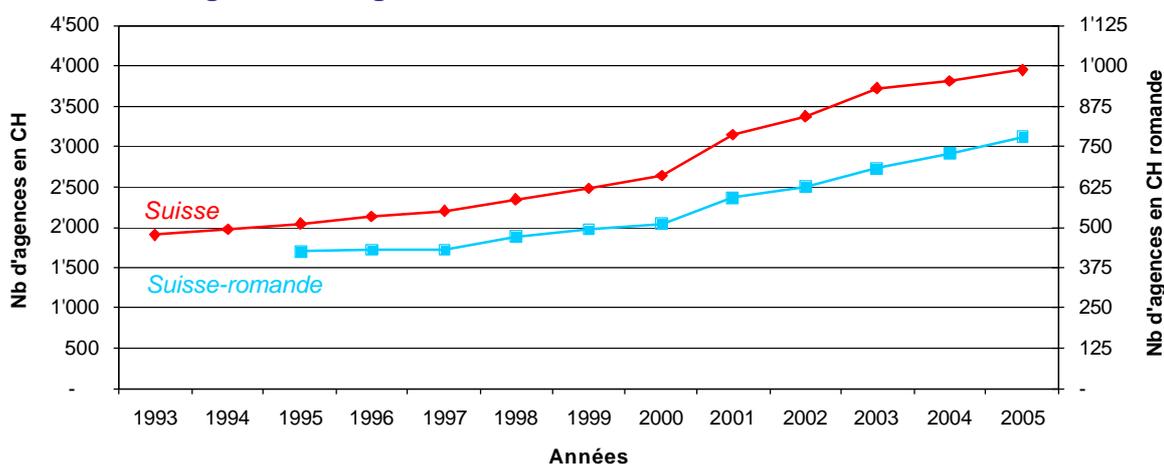
2.2 Evolution du nombre d'agences de placement et de location de services en Suisse et en Suisse romande

2.2.1 Evolution du nombre d'agences de placement et de location de services

Depuis 1995, le nombre d'agences de placement et de location de services agréées et enregistrées au seco est en constante hausse.

En 1995, le seco comptabilisait 2'047 agences de placement et de location de services en Suisse, dont 424 en Suisse romande (21% du total). En 2005, ce nombre est passé à 3'941 (+ 92%) pour la Suisse et 782 (+ 84%) pour la Suisse romande (20% du total).

Graphique 1 : Evolution du nombre d'agences de placement et de locations de services agréées, enregistrées au seco - source : seco, statistiques EXLSE



⁷ Pour la définition du travail intérimaire, voir chapitre 1. "Cadre de l'étude", page 6.

2.2.2 Evolution du nombre d'emplois fixes dans les agences de placement et de location de services selon le Recensement fédéral des Entreprises (RFE)

Comme les sources mises à disposition par le seco ne renseignent pas sur le nombre d'employés fixes travaillant dans les entreprises de placement et de location de services (employés administratifs des agences, conseillers en placements, responsables d'agence, etc.), nous avons utilisé le Recensement fédéral des Entreprises (RFE) de l'OFS⁸ pour obtenir ces informations.

Ainsi, selon le RFE, en Suisse, dans le secteur "recherche et placement de personnel, fourniture de personnel", le nombre d'emplois en équivalent plein temps est passé de 4'217 en 1995 à 8'018 en 2001 (+90%). En Suisse romande, ce nombre est passé de 1'283 emplois à plein temps en 1995 à 2'187 en 2001 (+70%). Cette évolution confirme que le secteur des agences s'est développé durant cette période.

A titre de comparaison, durant la même période, dans l'ensemble de l'économie romande⁹, le nombre d'emplois en équivalent plein temps est passé de 819'196 à 848'411 (+3.6%).

2.3 Types d'activités des agences et évolution

2.3.1 Répartition des agences par type d'activités

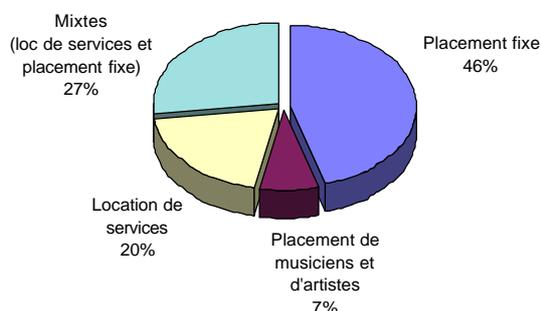
Le seco recense les agences de placement et de location de services selon quatre catégories :

- Agences autorisées à faire du placement fixe uniquement
- Agences autorisées à faire de la location de services uniquement
- Agences autorisées à faire du placement et de la location de services (agences "mixtes")
- Agences autorisées à faire du placement de musiciens et d'artistes uniquement

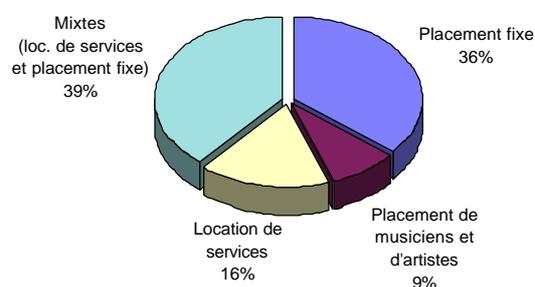
Il est à noter que les agences de placement ainsi que les agences mixtes peuvent également effectuer du placement d'artistes et de musiciens.

En 2005, sur les 3'941 agences de placement et de location de services recensées en Suisse, 1'854 effectuaient de la location de services (location de services uniquement et agences mixtes). Cela représente le 47% du nombre total d'agences. Cette proportion est plus élevée en Suisse romande où elle atteint 55%.

Graphique 2 : Suisse, répartition des agences par type d'activités - Source : seco, EXLSE



Graphique 3 : Suisse romande, répartition des agences par type d'activités - Source : seco, EXLSE



⁸ Office fédéral de la Statistique (OFS)

⁹ Secteur secondaire et tertiaire, sans le secteur primaire

2.3.2 Evolution du nombre d'agences selon le type d'activités

Le nombre d'agences exerçant la location de services (location de services uniquement et agences mixtes) a plus que doublé en 10 ans. Entre 1995 et 2005, ce nombre est passé de 754 à 1'854 établissements en Suisse (+146%) et de 174 à 433 établissements en Suisse romande (+149%).

L'importante évolution des agences pratiquant la location de services (location de services uniquement et agences mixtes) est notamment due à l'augmentation du nombre d'agences exerçant uniquement la location de services (courbe en jaune foncée sur les graphiques ci-dessous). Entre 1995 et 2005, en Suisse, ce type d'agences a connu une croissance continue de plus de 280% (de 207 sociétés à 793) et de près de 345% en Suisse romande (de 29 à 129). En comparaison, les agences mixtes ont crû en Suisse et en Suisse romande de respectivement 94% et 110%.

Le nombre d'agences exerçant uniquement du placement fixe a, quant à lui, augmenté de 81% au niveau national et de près de 64% en Suisse romande. Le nombre d'agences de placement d'artistes et de musiciens est resté relativement stable en Suisse (-3%) et a même diminué en Suisse romande (-13%).

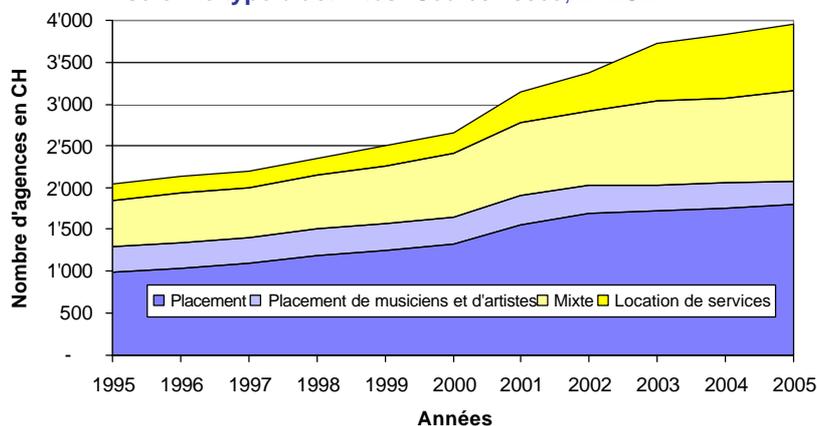
En observant les graphiques ci-contre, nous constatons que l'explosion du nombre des agences pratiquant uniquement la location de services a eu lieu au début des années 2000 (courbe en jaune foncé).

En effet, entre 1995 et 2000, ce type d'agences a augmenté de 14% en Suisse et de 7% en Suisse romande. Entre 2000 et 2005, l'évolution a été fulgurante, avec un accroissement de plus de 200% au niveau national et de plus de 300% en Suisse romande.

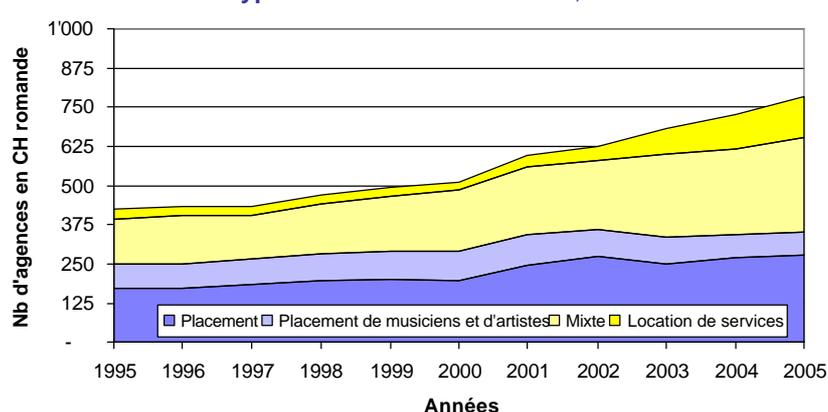
En proportion, les agences exerçant uniquement la location de services représentaient 10% du total des agences en Suisse en 1995 et en 2000. Cette proportion a doublé en 2005, passant ainsi à 20%.

Le constat est identique pour la Suisse romande. En 1995 et en 2000, les agences de location de services représentaient respectivement 7% et 5% du nombre total d'agences enregistrées. En 2005, cette proportion atteint 16%. Il est intéressant de relever que le fort développement des agences exerçant uniquement la location de services est intervenu au début des années 2000 lors d'un ralentissement économique.

Graphique 4 : Suisse, évolution du nombre d'agences, selon le type d'activités- Source : seco, EXLSE



Graphique 5 : Suisse romande, évolution du nombre d'agences, selon le type d'activités- Source : seco, EXLSE



2.4 Secteurs d'activités des agences pratiquant la location de services

Le tableau ci-dessous présente les secteurs d'activités dans lesquels les agences placent des travailleurs intérimaires¹⁰.

On constate que, dans tous les cantons, la majorité d'entre elles sont actives dans le secteur de l'informatique et des télécommunications, dans les professions commerciales et technico-commerciales, dans les professions techniques, dans les professions artisanales et du bâtiment ainsi que dans les professions industrielles.

Tableau 1 : Secteurs d'activités dans lesquels les agences¹¹ placent des travailleurs intérimaires, Suisse romande, au 18 août 2006

	NE	JU	FR	VD	GE	VS	Total
Nombre de sociétés par canton	43	15	37	170	171	60	496
Secteurs d'activités	NE	JU	FR	VD	GE	VS	Total
Informatique / télécommunications	40	15	27	134	144	48	408
Professions commerciales et technico-commerciales	33	15	20	101	87	52	308
Professions techniques	36	15	20	101	82	49	303
Professions artisanales y c. métiers du bâtiment	32	15	20	102	63	51	283
Professions industrielles y c. travail en usine	33	15	20	96	66	53	283
Banques et assurances	31	15	19	85	83	43	276
Autres professions du secteur des services	29	14	18	96	67	45	269
Expédition / transport	30	14	17	82	62	48	253
Professions de la vente	29	13	16	81	57	50	246
Publicité, arts graphiques, marketing	29	13	17	82	54	46	241
Administration publique	26	12	13	76	48	42	217
Secteur de la santé et secteur social	26	13	12	74	37	38	200
Métiers de l'édition, médias	26	9	11	68	38	41	193
Restauration, hôtellerie	26	12	14	62	31	42	187
Agriculture	23	8	7	32	21	38	129

Source : seco, EXLSE

¹⁰ Précisons que ce n'est pas forcément parce qu'une agence s'inscrit comme étant active dans un secteur, qu'elle place obligatoirement un grand nombre de travailleurs intérimaires dans celui-ci.

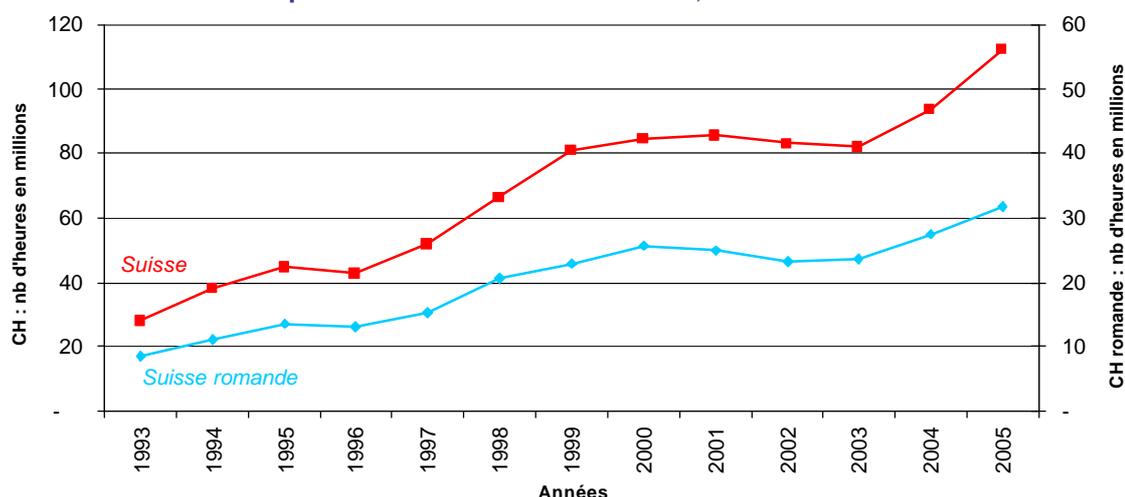
¹¹ Agences exerçant uniquement la location de services et agences mixtes.

2.5 Evolution du nombre d'intérimaires et du nombre d'heures louées

2.5.1 Evolution du nombre d'heures louées par les agences

Le graphique 6 ci-dessous montre que le nombre d'heures travaillées par des personnes dont les services ont été loués (travail intérimaire) est en augmentation. Entre 1993 et 2005, le nombre d'heures louées par les agences suisses a quadruplé passant de près de 28 millions à plus de 112 millions (+296%). L'évolution a été identique en Suisse romande avec une croissance allant de près de 9 millions d'heures louées en 1992 à plus de 31 millions en 2005 (+ 276%).

Graphique 6 : Evolution du nombre d'heures travaillées en Suisse et en Suisse romande par les intérimaires - Source : seco, EXLSE



Néanmoins, cette croissance n'a pas été linéaire. En effet, durant les périodes s'étendant de 1995 à 1996 et de 2000 à 2003, nous observons une stabilisation du nombre d'heures louées. Ces périodes coïncident avec des ralentissements conjoncturels. Paradoxalement, durant ces ralentissements, nous avons constaté une augmentation du nombre d'agences pratiquant la location de services (chapitre 2.3.2, page 10). Par conséquent, ce n'est pas forcément parce que le nombre d'agences augmente que le volume d'heures s'accroît également. Nous supposons que durant ces périodes de récession, le marché a pu se segmenter, se diversifier, se spécialiser et entraîner ainsi une augmentation du nombre d'agences de manière équivalente à ce qui se passe en période de haute conjoncture.

2.5.1.1 Estimation du nombre d'emplois plein temps en fonction du nombre d'heures louées

Selon nos estimations, en 2004, en Suisse, les travailleurs intérimaires ont occupé plus de 48'000 postes de travail en équivalent plein temps¹². Ce qui représente environ 1.6% de l'emploi national¹³. Cette proportion se montait à environ 0.45% en 1993. L'emploi intérimaire est certes en hausse, mais représente toujours une part minime de l'emploi total.

A titre de comparaison¹⁴, dans l'Union Européenne, en 2002, la proportion du travail intérimaire représentait 1.4% des emplois. Le pourcentage d'intérimaires par rapport au total des travailleurs était le plus élevé aux Pays-Bas (4.0%), suivi du Luxembourg (3.5%). Le pourcentage le plus bas se situait en Italie (0.2%).

¹² Estimation en emploi plein temps des heures louées : Nombre d'heures travaillées annuellement par des personnes dont les services ont été loués (EXLSE, seco) / Durée annuelle normale du travail des salariés occupés à plein temps tous secteurs confondus (SVOLTA, OFS)

¹³ Estimation en emploi plein temps des heures louées / nombre d'emplois en équivalent plein temps (STATEM, OFS)

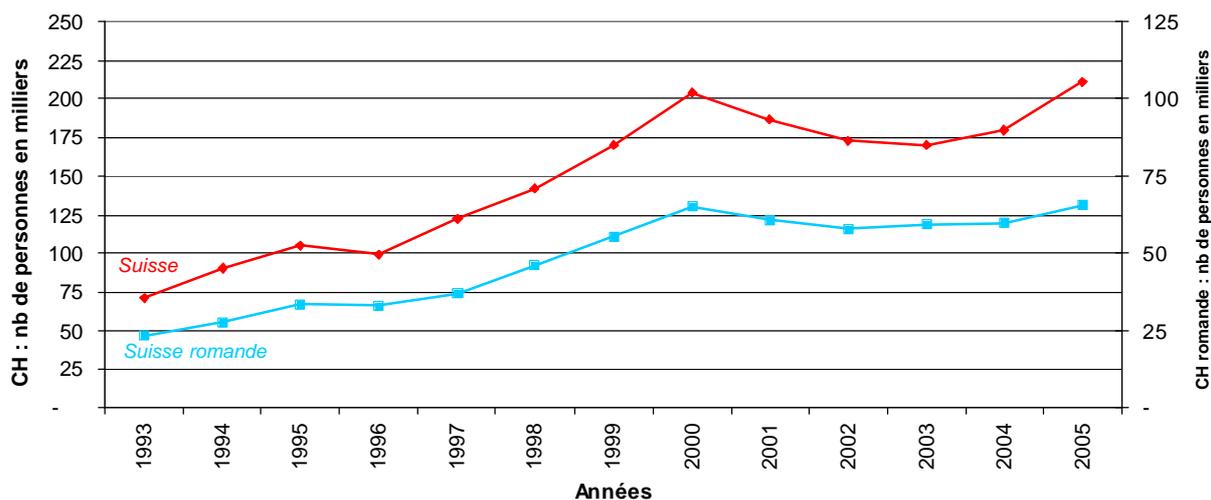
¹⁴ Voir également le chapitre 4.5 du présent document

2.5.2 Evolution du nombre de travailleurs intérimaires

Selon les statistiques du seco, entre 1993 et 2005, le nombre de travailleurs intérimaires est passé de 71'054 personnes à 211'144 personnes en Suisse (+197%) et de 23'284 personnes à 65'808 personnes en Suisse romande (+183%).

Graphique 7 : Evolution du nombre d'intérimaires en Suisse et en Suisse romande

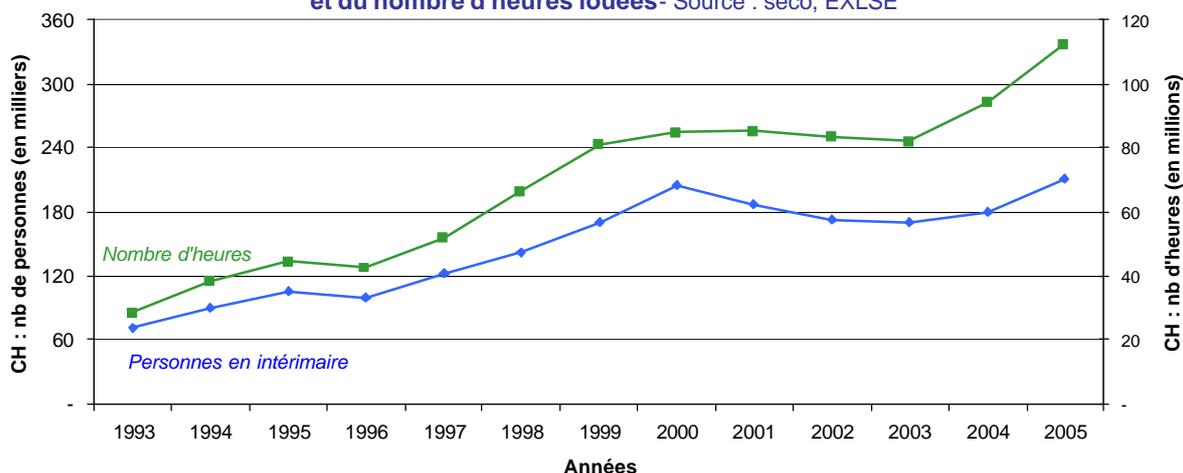
Source : seco, EXLSE



2.5.3 Evolution du nombre d'heures louées et du nombre de travailleurs intérimaires

En observant le graphique 8 ci-dessous, nous constatons que l'évolution du nombre d'heures louées est corrélée avec l'évolution du nombre de travailleurs intérimaires¹⁵. Toutefois, depuis 2000, l'écart entre le nombre d'heures louées et le nombre de travailleurs intérimaires se creuse.

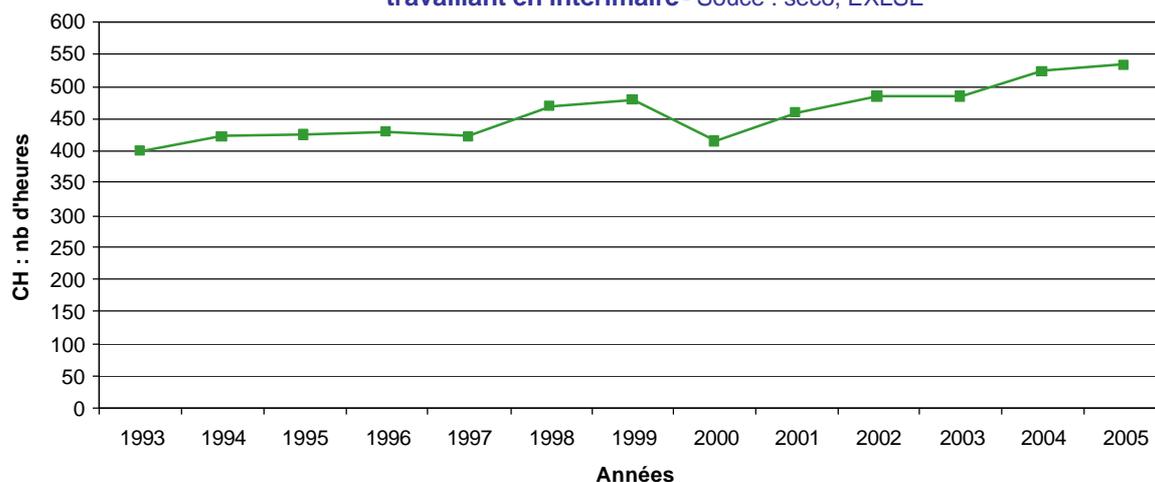
Graphique 8 : Evolution, en Suisse, du nombre de travailleurs intérimaires et du nombre d'heures louées - Source : seco, EXLSE



¹⁵ Coefficient de rang de Spearman = 0.98.

Selon nos estimations, en 2000, en Suisse, un travailleur intérimaire était placé en moyenne 414 heures sur l'année¹⁶. Ce qui correspond à environ 2 mois de travail¹⁷. En 2005, cette moyenne atteint 534 heures (environ 3 mois).

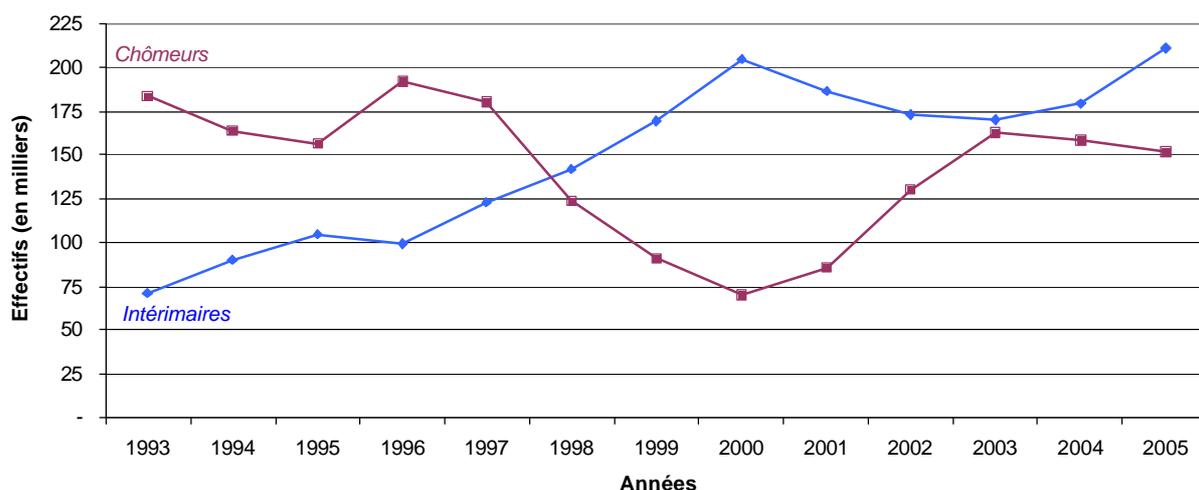
Graphique 9 : Evolution du nombre d'heures moyen, par année, pour une personne travaillant en intérimaire - Source : seco, EXLSE



2.6 Evolution du nombre d'intérimaires et du nombre de chômeurs¹⁸

En observant le graphique ci-dessous, nous constatons que l'évolution du nombre de travailleurs intérimaires est négativement corrélée¹⁹ avec l'évolution du nombre de chômeurs. Ceci laisse supposer que l'activité des agences pratiquant la location de services suit les cycles économiques (ralentissement de l'activité en mauvaise conjoncture, augmentation de l'activité en bonne conjoncture).

Graphique 10 : Evolution, en Suisse, du nombre d'intérimaires et du nombre de chômeurs - Source : seco, EXLSE



¹⁶ Durée des missions effectuées par un travailleur pour le compte d'une agence : Ratio nb d'heures louées / nb de travailleurs dont les services ont été loués

¹⁷ Estimation réalisée sur une base de 42 heures travaillées par semaine et 4.34 semaines par mois

¹⁸ Nombre de chômeurs à la fin du mois de décembre de l'année concernée. Source : seco, Plasta

¹⁹ Coefficient de rang de Spearman = -0.71.

2.7 Profil des travailleurs intérimaires selon l'origine et le sexe

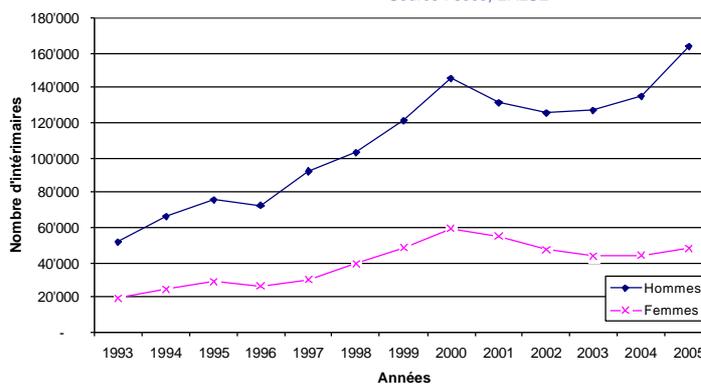
En complément des chiffres portant sur le nombre d'agences, d'employés intérimaires et le nombre d'heures louées, le seco fournit également des informations sur l'origine et le sexe des personnes employées par les agences de location de services.

2.7.1 Evolution du nombre de travailleurs intérimaires selon le sexe

L'emploi intérimaire est principalement occupé par des hommes et cette tendance semble se renforcer ces dernières années.

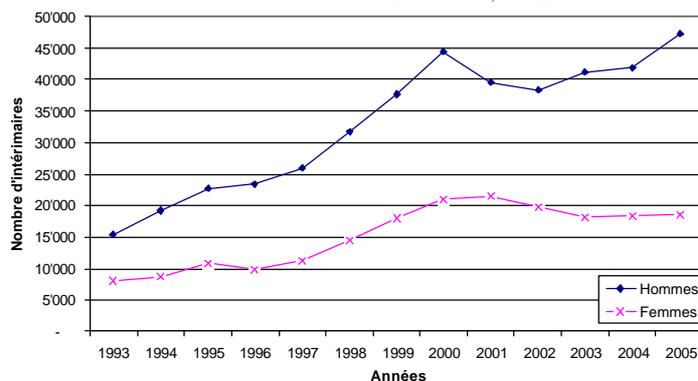
Depuis 1993, le nombre d'hommes travaillant en intérimaire a toujours été supérieur à celui des femmes. Depuis 2002, au niveau national (graphique 11), le nombre d'hommes intérimaires augmente plus fortement que celui des femmes. En effet, entre 2002 et 2005, le nombre d'intérimaire de sexe masculin est passé de 125'651 à 163'393 (+30%). Durant la même période, le nombre de femmes est resté relativement stable passant de 47'073 à 47'751 (+1%).

Graphique 11 : Evolution, en Suisse, des intérimaires selon leur sexe - Source : seco, EXLSE



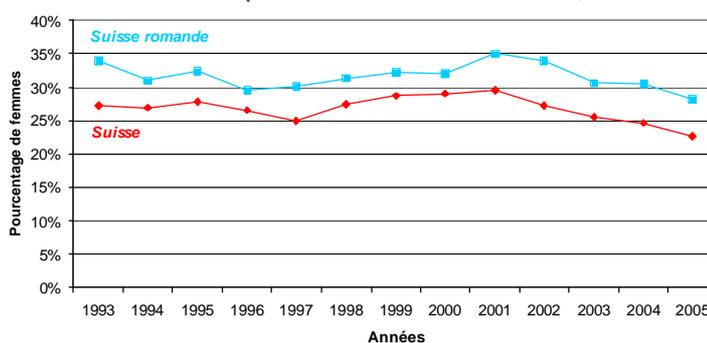
Constat similaire en Suisse romande (graphique 12) où le nombre d'hommes est passé de 38'334 à 47'286 (+23%) entre 2002 et 2005, alors que le nombre de femmes a diminué de 19'699 à 18'522 (-6%).

Graphique 12 : Evolution, en Suisse romande, des intérimaires selon leur sexe - Source : seco, EXLSE



Selon le graphique 13, en 2005, la part d'intérimaires de sexe féminin atteint 23% au niveau suisse et 28% au niveau romand. En 2001, cette proportion était de respectivement 29% et 35%.

Graphique 13 : Evolution, en Suisse et en Suisse romande, de la part des femmes sur l'ensemble des personnes intérimaires - Source : seco, EXLSE



2.7.2 Evolution du nombre de travailleurs intérimaires selon l'origine

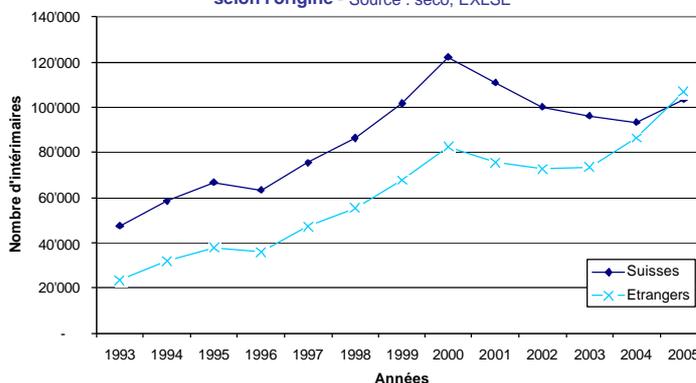
De 1993 à 2003, au niveau national (graphique 14), l'évolution du nombre de travailleurs intérimaires suisses était relativement parallèle à celle des intérimaires d'origine étrangère, les Suisses étant toujours plus nombreux que les étrangers. Cependant, depuis 2003, le nombre d'intérimaires étrangers croît plus fortement que le nombre d'intérimaires de nationalité suisse. Ainsi, entre 2003 et 2005, le nombre d'intérimaires étrangers est passé de 73'522 à 107'312 (+46%), alors que durant la même période, le nombre d'intérimaires suisses n'a augmenté que de 8% (de 96'472 à 103'832). En 2005, pour la première fois, les intérimaires étrangers sont plus nombreux que les Suisses.

En Suisse romande (graphique 15), l'évolution des intérimaires suisses et étrangers a été relativement similaire jusqu'en 2002. Depuis cette date, le nombre d'intérimaires étrangers a fortement augmenté passant de 24'885 à 38'151 (+53%), alors que le nombre d'intérimaires suisses a diminué passant ainsi de 33'148 à 27'657 (-17%). En 2004, pour la première fois en Suisse romande, le nombre d'intérimaires d'origine étrangère a dépassé celui des Suisses.

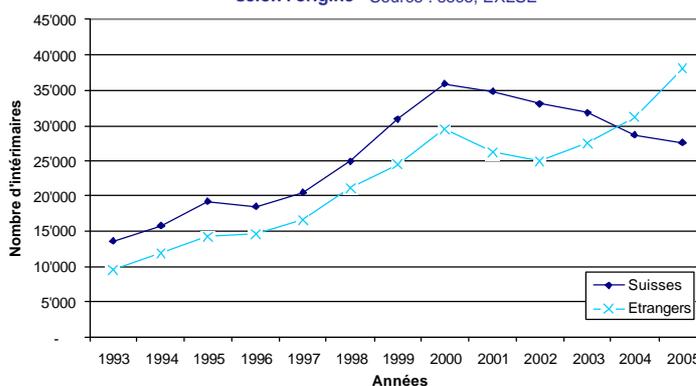
Selon le graphique 16, en Suisse romande, entre 1993 et 2002, la part des travailleurs étrangers par rapport à l'ensemble des travailleurs est restée relativement stable entre 40% et 45%. Depuis 2002, cette proportion a connu une forte croissance passant de 43% à 58%. Au niveau national, depuis 1993, on assiste à une lente et constante progression de la proportion de travailleurs intérimaires d'origine étrangère. Cette croissance se renforce dès 2003. La proportion d'intérimaires étrangers a atteint 51% en 2005. Il convient de relever que l'augmentation de la proportion de travailleurs intérimaires étrangers est intervenue simultanément à l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes (au 1^{er} juin 2002 et au 1^{er} juin 2004).

A titre de comparaison, selon l'ESPA²⁰, la part des étrangers dans la population active occupée en Suisse est restée relativement stable entre 1993 et 2005 (aux alentours de 20%). Cependant, les travailleurs en possession d'un permis de courte durée (moins de douze mois) ainsi que les frontaliers ne sont pas comptabilisés dans cette statistique. Par conséquent, si l'entrée en vigueur de la libre circulation semble n'avoir eu aucune incidence sur la proportion d'étrangers au sein de la population active occupée résidante en Suisse, il se pourrait qu'elle ait eu un effet au niveau national et romand sur le recrutement des travailleurs intérimaires étrangers. Toutefois, cette hypothèse reste à vérifier (voir aussi chapitre suivant).

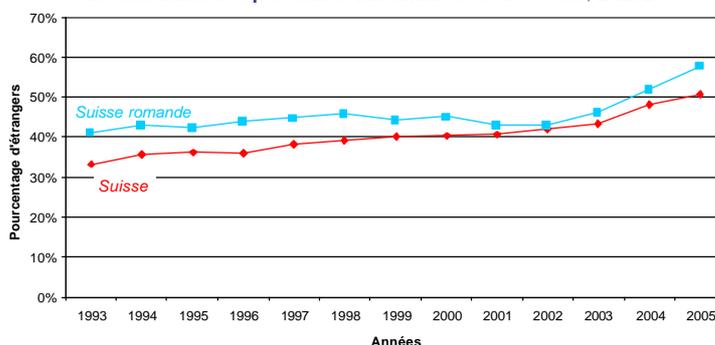
Graphique 14 : Evolution, en Suisse, des intérimaires selon l'origine - Source : seco, EXLSE



Graphique 15 : Evolution, en Suisse romande, des intérimaires selon l'origine - Source : seco, EXLSE



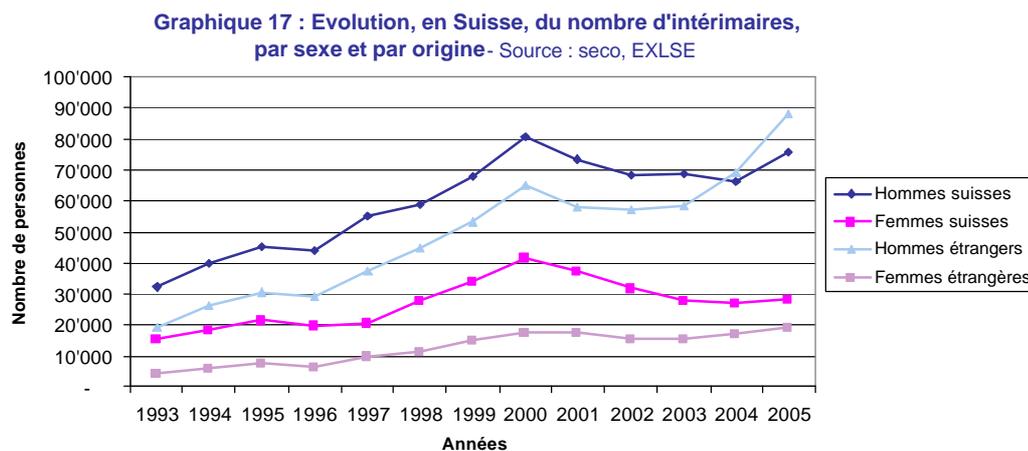
Graphique 16 : Evolution, en Suisse et en Suisse romande, de la part d'étrangers sur l'ensemble des personnes intérimaires - Source : seco, EXLSE



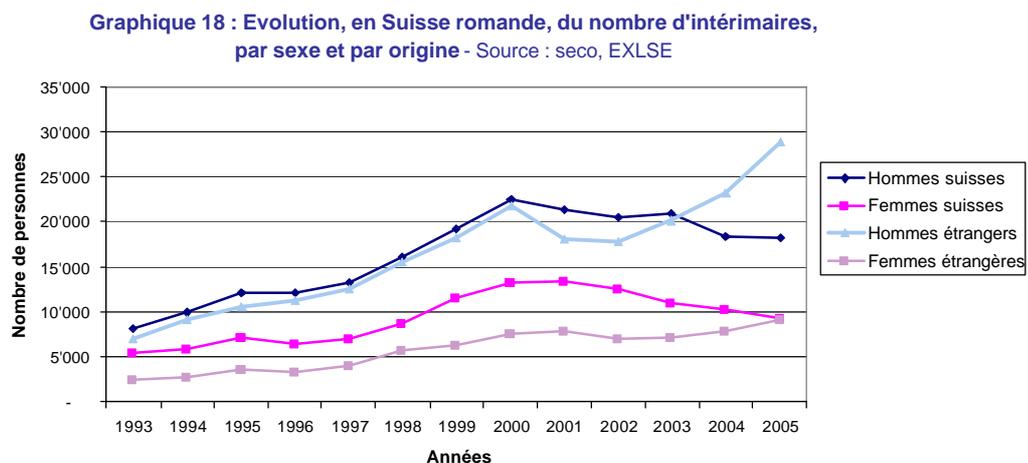
²⁰ Enquête Suisse sur la Population Active.

2.7.3 Evolution du nombre de travailleurs intérimaires selon le sexe et l'origine

En Suisse (graphique 17), jusqu'en 2003, tant pour les hommes que pour les femmes, les courbes entre employés intérimaires suisses et étrangers suivaient une évolution relativement parallèle. Le nombre de travailleurs suisses était toujours supérieur à celui des étrangers. Depuis 2003, le nombre de travailleurs étrangers de sexe masculin augmente plus fortement que celui des travailleurs suisses du même sexe. Le nombre d'hommes étrangers a même dépassé celui des hommes suisses en 2004.



En Suisse romande (graphique 18), depuis 2002, le nombre de travailleurs intérimaires étrangers (hommes et femmes) n'a cessé de croître, alors que celui des travailleurs suisses a plutôt tendance à diminuer. En 2004, le nombre d'hommes étrangers placés en intérimaire a dépassé celui des hommes suisses et, en 2005, le nombre de femmes étrangères a rejoint celui des femmes suisses.



Au vu de ces constats et de ceux du chapitre précédent, nous pourrions être tentés de dire que l'augmentation du nombre de travailleurs intérimaires étrangers constatée ces dernières années est une conséquence directe de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes (au 1^{er} juin 2002 et au 1^{er} juin 2004). Toutefois, une telle affirmation nous semble un peu hâtive car, à ce jour, nous manquons de recul. En effet, nos constats se fondent sur une période très courte (2003 à 2005) et rien ne nous permet d'affirmer que ces évolutions se confirmeront à l'avenir. En outre, nous pouvons émettre d'autres hypothèses explicatives de l'augmentation de la proportion de travailleurs étrangers placés en intérimaire. Par exemple, ces dernières années ont été marquées par une reprise de l'économie suisse. Cette embellie conjoncturelle aurait pu profiter, dans un premier temps, principalement aux travailleurs étrangers dans certains secteurs comme, par exemple, la construction. Ceci expliquerait la forte augmentation du nombre de travailleurs étrangers placés en intérimaire.

2.8 Nombre de travailleurs intérimaires en provenance de l'Union européenne

Depuis le 1^{er} juin 2004, les travailleurs européens peuvent prendre un emploi auprès d'une entreprise suisse pour une durée inférieure à 90 jours par année, sans être au préalable en possession d'un permis de travail. Seule subsiste une obligation d'annonce.

Selon les statistiques de l'Office fédéral des migrations (ODM), durant l'année 2005, sur 52'061 travailleurs européens ayant pris un ou plusieurs emplois auprès d'un employeur suisse pour une durée totale de moins de 90 jours, 14'427 (28%) étaient sous contrat avec une agence de location de services.

En Suisse romande, cette proportion est de 19% (22'433 travailleurs européens ayant pris un emploi pour moins de 90 jours, dont 4'270 sous contrat avec une agence). Il convient de relever d'importantes différences entre les cantons. Alors que cette proportion se monte à plus de 40% dans les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, elle n'est que de 16% dans le canton de Vaud par exemple.

Tableau 2 : Nombre de travailleurs en provenance de l'Union européenne ayant pris un ou plusieurs emplois pour une durée totale de moins de nonante jours, en 2005, en Suisse et en Suisse romande

	Nombre total de personnes	Nombre de personnes placées par une agence	Pourcentage de personnes placées par une agence
Fribourg	981	390	40%
Genève	9'017	1'490	17%
Jura	1'111	284	26%
Neuchâtel	1'619	649	40%
Valais	3'573	692	19%
Vaud	7'103	1'156	16%
Suisse romande	22'433	4'270	19%
Suisse	52'061	14'427	28%

Source : ODM

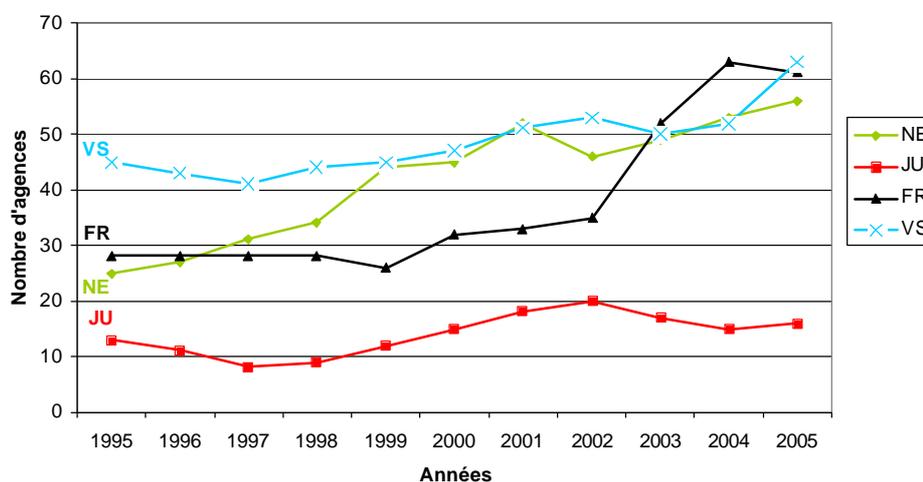
3. Evolution du travail intérimaire dans les cantons romands

Les chapitres suivants analysent l'évolution du travail intérimaire dans les cantons romands (FR, GE, JU, NE, VD, VS). Les tableaux détaillés des évolutions par canton se trouvent en annexe (pp. 38 à 41).

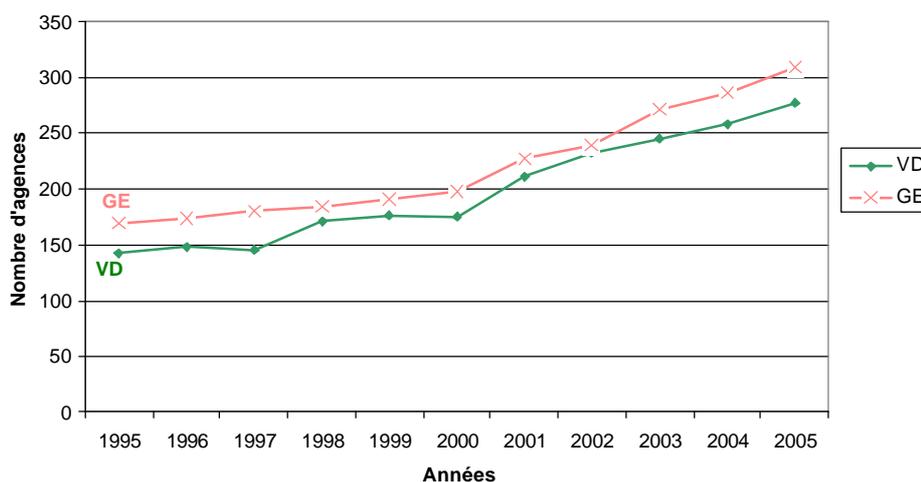
3.1 Evolution du nombre d'agences par canton

En dix ans, le nombre d'agences de placement et de location de services a augmenté dans tous les cantons romands à l'exception du canton du Jura. Dans ce canton, le nombre d'agences est resté relativement stable. A l'inverse, dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel, le nombre d'agences a plus que doublé.

Graphique 19 : Evolution du nombre d'agences dans les cantons de FR, JU, NE et VS - Source : seco, EXLSE



Graphique 20 : Evolution du nombre d'agences dans les cantons de GE et VD - Source : seco, EXLSE

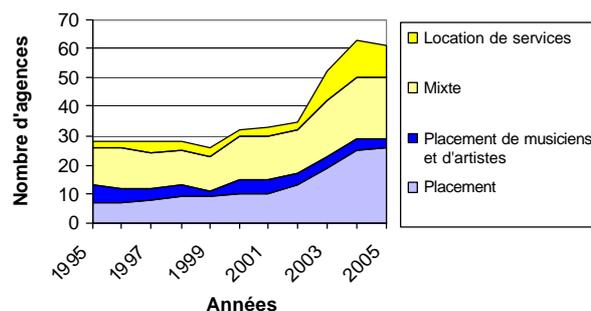


3.2 Evolution du nombre d'agences selon le type d'activités par canton

3.2.1 Canton de Fribourg

Dans le canton de Fribourg, le secteur des agences de placement et de location de services s'est fortement développé dans un laps de temps relativement court. En effet, le nombre d'agences a doublé en trois ans. Entre 2002 et 2005, le nombre d'agences de placement fixe est passé de 13 à 26 (+100%), le nombre d'agences mixtes (placement fixe et location de services) est passé de 15 à 21 (+40%). La progression la plus importante concerne les agences effectuant uniquement la location de services (3 à 11, +367%).

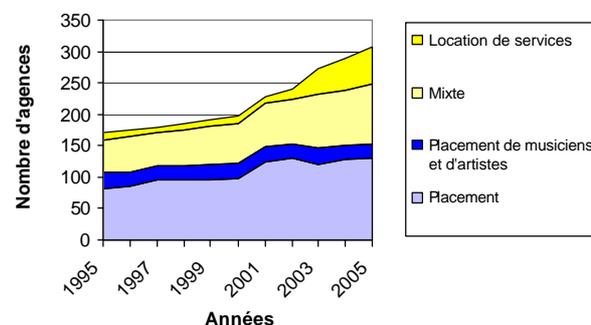
Graphique 21 : Evolution du nombre d'agences dans le canton de Fribourg -Source : seco, EXLSE



3.2.2 Canton de Genève

Le nombre d'agences implantées dans le canton de Genève a suivi une tendance linéaire, avec une augmentation de tous les types d'agences à l'exception des agences spécialisées dans le placement d'artistes et de musiciens. Par ailleurs, le nombre d'agences exerçant uniquement la location de services a fortement augmenté depuis l'année 2001, passant de 10 à 61 agences en cinq ans (+510%).

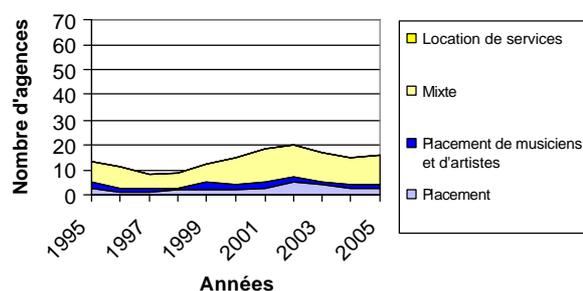
Graphique 22 : Evolution du nombre d'agences dans le canton de Genève -Source : seco, EXLSE



3.2.3 Canton du Jura

Au sein de ce canton, entre 1995 et 2005, le nombre d'agences est resté relativement stable. Seul le nombre d'agences mixtes a augmenté passant de 8 à 12 (+50%). Il convient de relever que le Jura est le seul canton romand ne possédant aucune agence pratiquant uniquement la location de services.

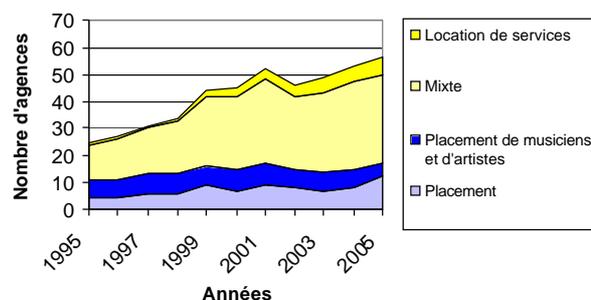
Graphique 23 : Evolution du nombre d'agences dans le canton du Jura -Source : seco, EXLSE



3.2.4 Canton de Neuchâtel

Entre 1995 et 2005, le canton de Neuchâtel s'est fortement développé dans le secteur des agences. En effet, le nombre d'agences spécialisées dans le placement fixe est passé de 4 à 12 (+200%), le nombre d'agences mixtes (placement fixe et location de services) est passé de 13 à 33 (+154%) et le nombre d'agences pratiquant uniquement la location de services de 1 à 6 (+500%). Il est intéressant de constater, dans ce canton, un fléchissement de l'évolution du nombre d'agences mixtes entre 2001 et 2002.

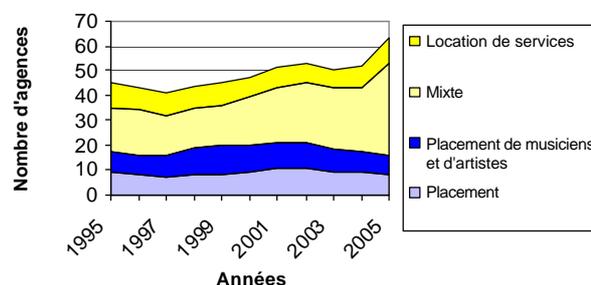
Graphique 24 : Evolution du nombre d'agences dans le canton de Neuchâtel - Source : seco, EXLSE



3.2.5 Canton du Valais

Au sein de ce canton, le nombre d'agences est resté relativement stable entre 1995 et 2004. Seul le nombre d'agences mixtes a augmenté sur cette période, passant de 18 à 26 (+44%). Entre 2004 et 2005, cet accroissement a été plus prononcé : en une année, le nombre d'agences mixtes a augmenté de 11 unités passant ainsi de 26 à 37 (+42%).

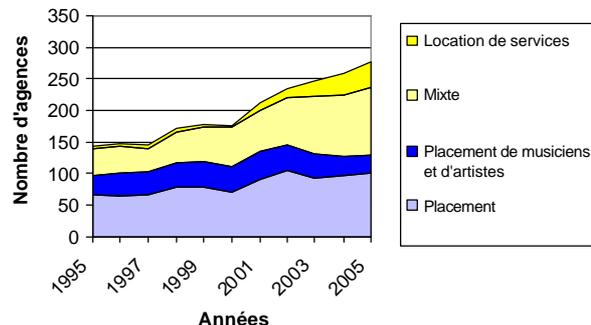
Graphique 25 : Evolution du nombre d'agences dans le canton du Valais - Source : seco, EXLSE



3.2.6 Canton de Vaud

Entre 1995 et 2005, le nombre d'agences implantées dans le canton de Vaud a augmenté de 94% (143 à 277). Depuis 2001, ce sont les agences exerçant uniquement la location de services et les agences mixtes qui ont le plus fortement augmenté. En effet, entre 2001 et 2005, le nombre d'agences pratiquant uniquement la location de services est passé de 11 à 41 (+273%). Le nombre d'agences mixtes a, quant à lui, augmenté de 68 à 106 (+56%).

Graphique 26 : Evolution du nombre d'agences dans le canton de Vaud - Source : seco, EXLSE

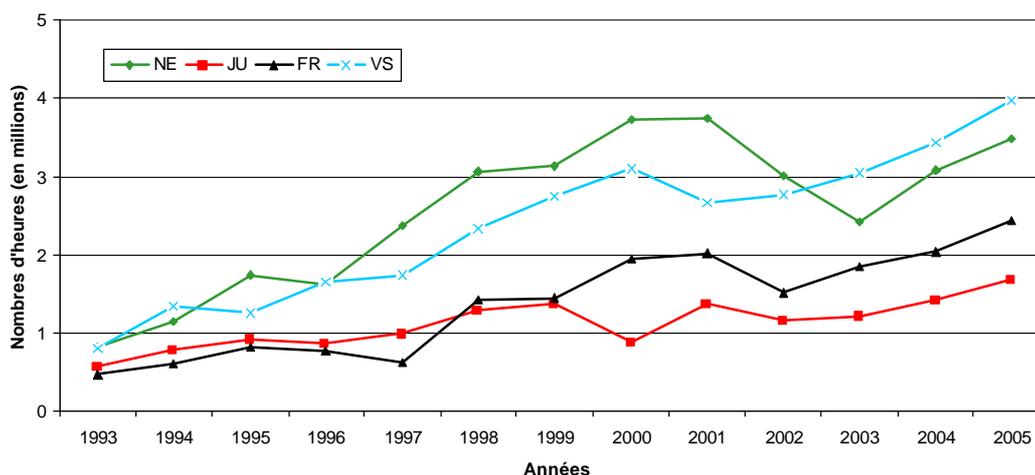


3.3 Evolution du nombre d'intérimaires et du nombre d'heures louées par canton

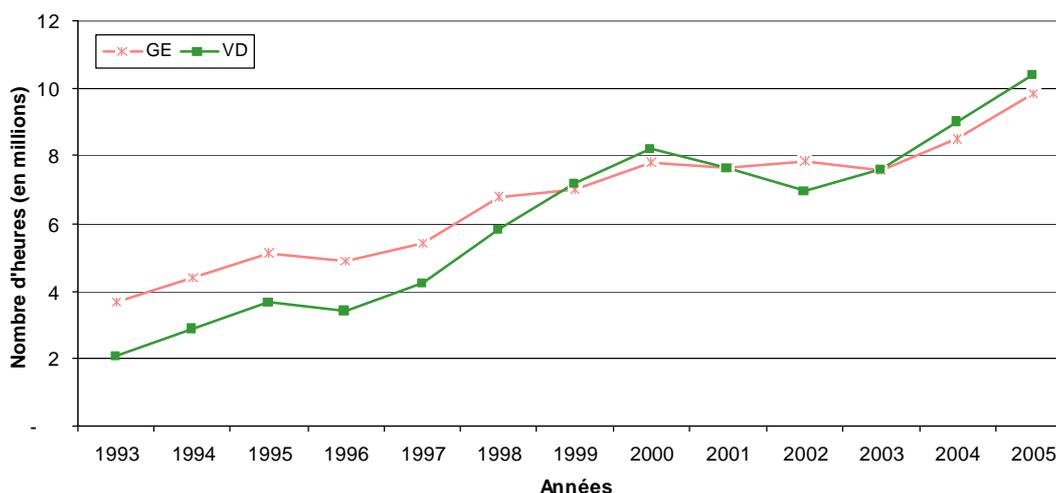
3.3.1 Evolution du nombre d'heures louées par canton

De 1993 à 2005, le nombre d'heures travaillées par les personnes placées en intérimaire a augmenté dans tous les cantons romands. Cependant, durant les ralentissements économiques des années 1995 à 1997 et 2000 à 2003, tous les cantons ont enregistré une baisse du nombre d'heures louées et du nombre de personnes placées en intérimaire. C'est par ailleurs le canton de Neuchâtel qui a subi la plus forte baisse du nombre d'heures louées durant la crise du début des années 2000. En effet, le nombre d'heures louées a diminué d'environ 35% entre 2000 et 2003. A l'opposé, le canton de Genève a enregistré une baisse de seulement 4% des heures louées durant cette période.

Graphique 27 : Evolution du nombre d'heures effectuées par les intérimaires, pour les cantons de NE, JU, FR et VS- Source : seco, EXLSE



Graphique 28 : Evolution du nombre d'heures effectuées par les intérimaires, pour les cantons de GE et VD- Source : seco, EXLSE

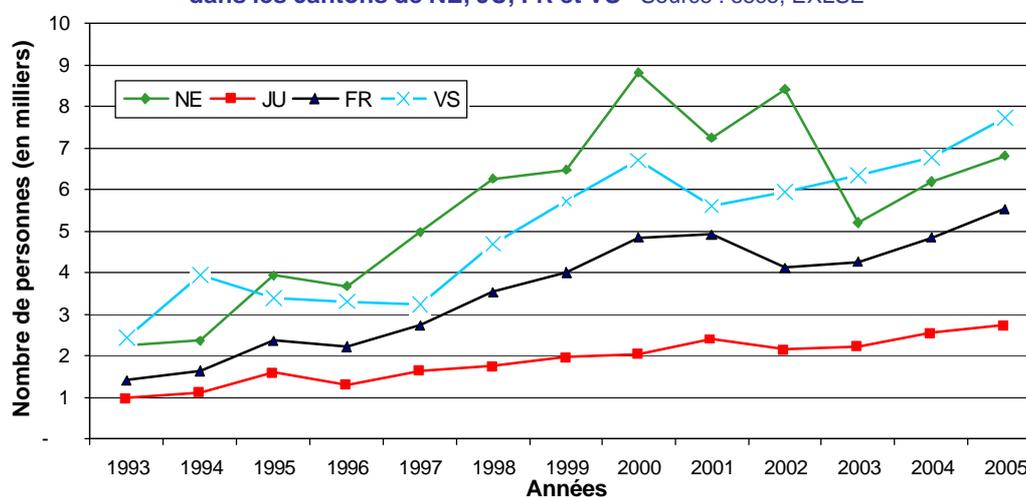


3.3.2 Evolution du nombre d'intérimaires par canton

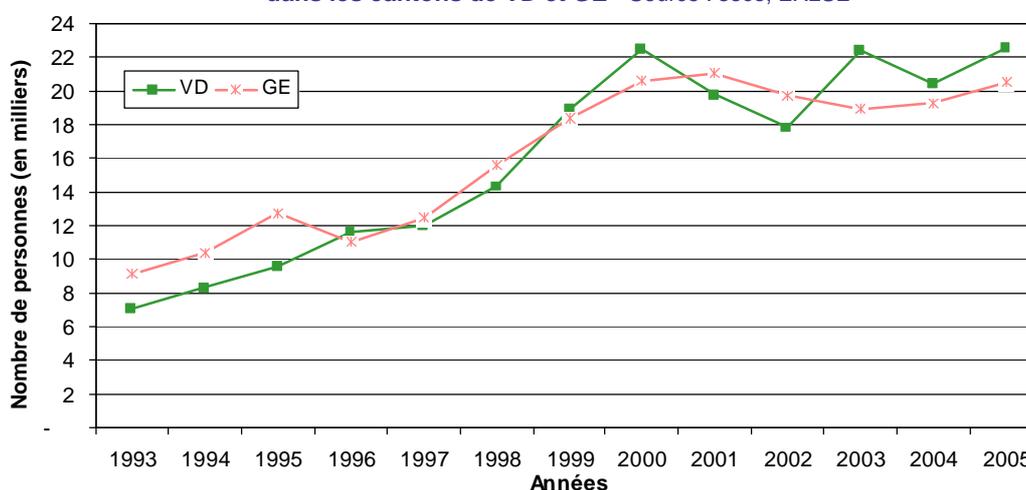
Avec 22'609 personnes engagées en intérimaire durant l'année 2005, le canton de Vaud est la région romande qui compte le plus grand nombre de travailleurs intérimaires. A l'opposé, c'est dans le canton du Jura que l'on dénombre le moins d'intérimaires (2'732). En terme d'évolution, entre 1993 et 2005, le nombre de travailleurs intérimaires a augmenté dans tous les cantons de Suisse romande. Avec une augmentation de 292% en douze ans, c'est le canton de Fribourg qui arrive en tête, suivi par les cantons de Vaud (+221%) et du Valais (+219%).

Par ailleurs, il est intéressant de relever une forte augmentation du nombre d'intérimaires en 2002 dans le canton de Neuchâtel, alors que la tendance était à la baisse dans les autres cantons. Il est probable que la manifestation nationale "Expo 02" - qui a employé de nombreux travailleurs intérimaires - soit à la base de ce "pic". Cependant, comme cette augmentation ne se retrouve pas dans le nombre d'heures louées (graphique 27 p. 22), nous pouvons faire l'hypothèse que l'augmentation des heures louées pendant cette exposition n'a pas compensé la baisse généralisée des heures louées dans les autres secteurs.

Graphique 29 : Evolution du nombre d'intérimaires, dans les cantons de NE, JU, FR et VS - Source : seco, EXLSE



Graphique 30 : Evolution du nombre d'intérimaires, dans les cantons de VD et GE - Source : seco, EXLSE



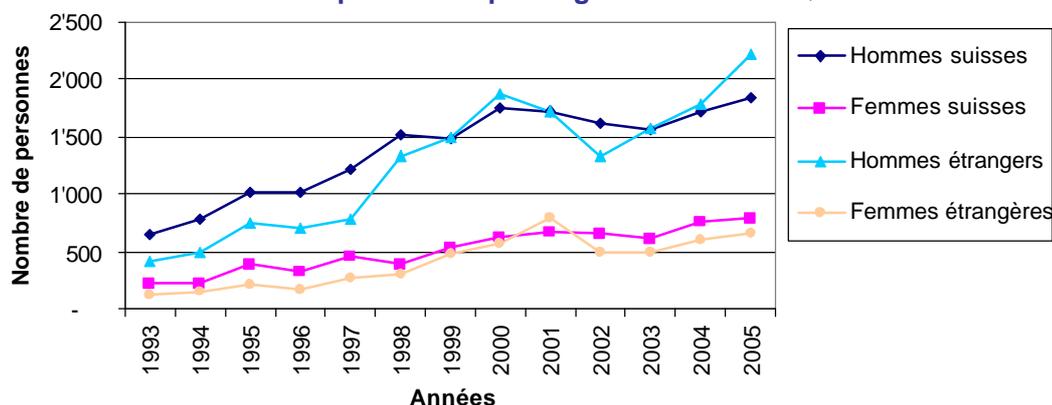
3.4 Evolution du nombre d'intérimaires selon le sexe et l'origine par canton

Les chapitres ci-après présentent l'évolution du nombre d'intérimaires par sexe et origine au sein de chaque canton de Suisse romande.

3.4.1 Canton de Fribourg, évolution du nombre d'intérimaires par sexe et par origine

En douze ans, le canton de Fribourg a vu l'effectif de ses travailleurs intérimaires passer de 1'406 à 5'510 personnes (+292%). A relever que, depuis 2002, le nombre d'hommes étrangers augmente plus fortement que le nombre d'intérimaires suisses du même sexe. En 2005, les intérimaires étrangers représentent le 52% des intérimaires fribourgeois.

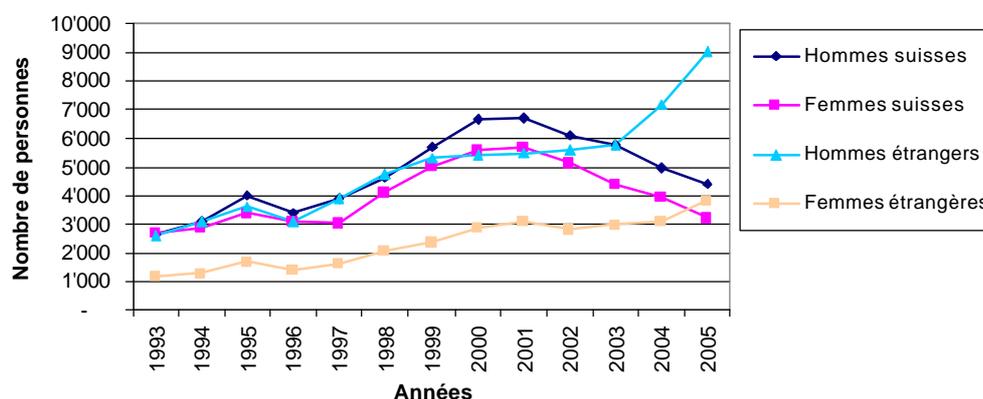
Graphique 31 : Evolution, dans le canton de Fribourg, du nombre d'intérimaires par sexe et par origine - Source : seco, EXLSE



3.4.2 Canton de Genève, évolution du nombre d'intérimaires par sexe et par origine

Entre 1993 et 2005, le canton de Genève a enregistré une augmentation du nombre d'intérimaires de 9'158 à 20'466 personnes (+124%). Depuis 2003, le nombre d'intérimaires suisses (femmes et hommes) diminue de manière régulière et constante, alors que le nombre d'intérimaires d'origine étrangère augmente. En 2005, la proportion d'intérimaires étrangers par rapport à l'ensemble des intérimaires atteint 63%, alors qu'elle n'était que de 46% en 2003.

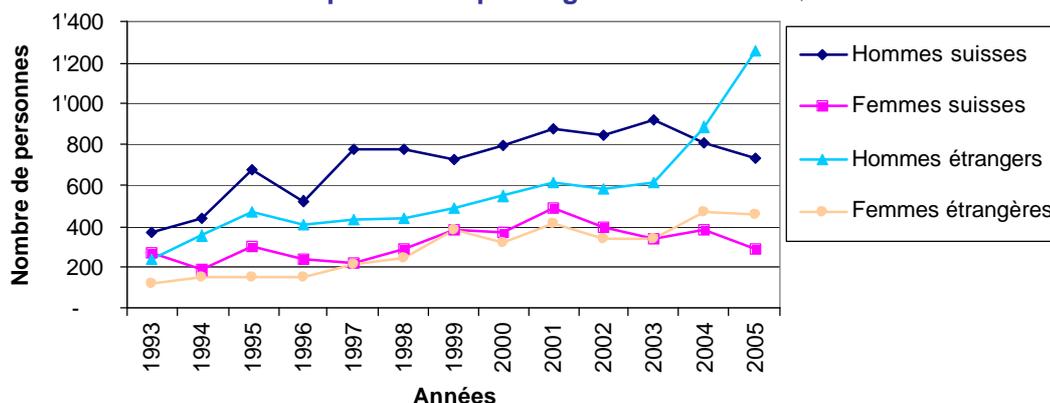
Graphique 32 : Evolution, dans le canton de Genève du nombre d'intérimaires par sexe et par origine - Source : seco, EXLSE



3.4.3 Canton du Jura, évolution du nombre d'intérimaires par sexe et par origine

Dans le canton du Jura, entre 1993 et 2005, le nombre d'intérimaires est passé de 998 à 2'732 (+174%). Depuis 2003, le nombre d'intérimaires suisses diminue, alors que le nombre d'intérimaires étrangers augmente. En 2005, les travailleurs étrangers représentent le 63% de la population travaillant en intérimaire, alors que cette proportion était de 43% en 2003.

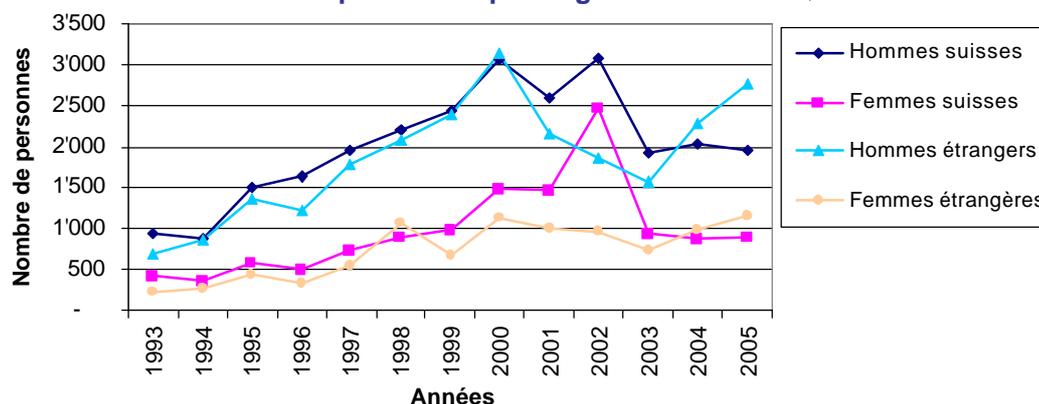
Graphique 33 : Evolution, dans le le canton du Jura, du nombre d'intérimaires par sexe et par origine - Source : seco, EXLSE



3.4.4 Canton de Neuchâtel, évolution du nombre d'intérimaires par sexe et par origine

Entre 1993 et 2005, dans le canton de Neuchâtel, le nombre d'intérimaires est passé de 2'269 à 6'783 personnes (+199%). Le canton de Neuchâtel se distingue des autres cantons par une forte augmentation du nombre d'intérimaires suisses (hommes et femmes) en 2002. Ceci est probablement dû à l'exposition nationale "Expo 02" qui a employé passablement de travailleurs intérimaires de nationalité suisse. Par ailleurs, comme dans les autres cantons romands, il apparaît que le nombre d'intérimaires étrangers augmente de manière importante depuis 2003. La part des intérimaires étrangers par rapport à l'ensemble des travailleurs intérimaires atteint 58% en 2005, contre 45% en 2003.

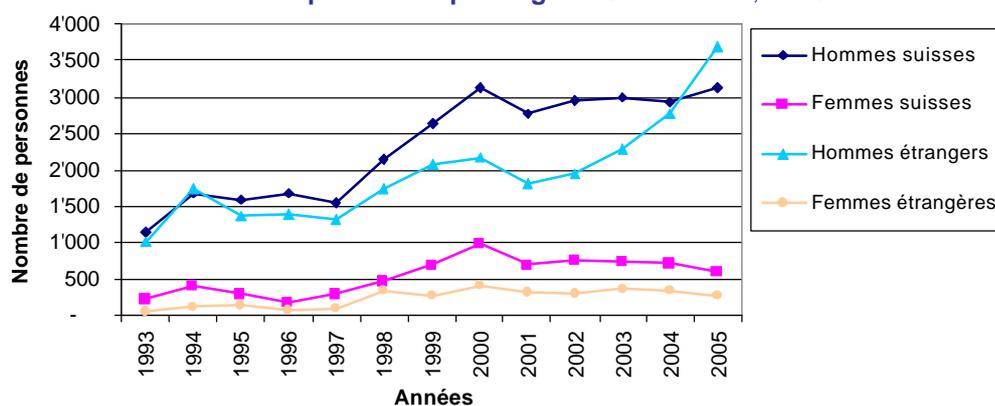
Graphique 34 : Evolution, dans le canton de Neuchâtel, du nombre d'intérimaires par sexe et par origine - Source : seco, EXLSE



3.4.5 Canton du Valais, évolution du nombre d'intérimaires par sexe et par origine

Dans le canton du Valais, le nombre d'intérimaires est passé de 2'420 travailleurs en 1993 à 7'708 en 2005 (+219%). Il est intéressant de relever qu'en 2005 les femmes représentent le 12% des intérimaires valaisans. Ce taux est le plus bas de l'ensemble des cantons romands. Depuis 2001, le nombre d'intérimaires suisses (hommes et femmes) est resté relativement stable, alors que le nombre d'hommes étrangers augmentent de manière régulière. Le nombre d'intérimaires étrangers de sexe masculin est passé de 1'800 personnes en 2001 à 3'685 personnes en 2005 (+105%). La part des intérimaires étrangers par rapport à l'ensemble des travailleurs intérimaires est passée de 38% en 2001 à 51% en 2005.

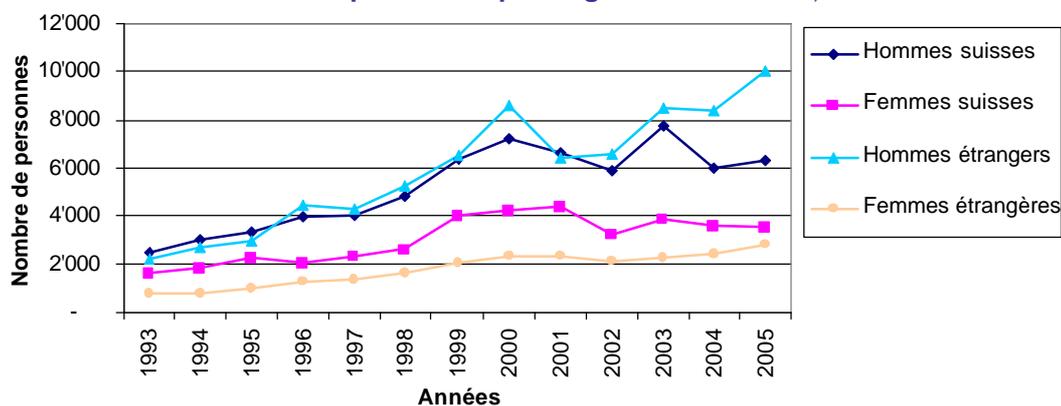
Graphique 35 : Evolution, dans le canton du Valais du nombre d'intérimaires par sexe et par origine - Source : seco, EXLSE



3.4.6 Canton de Vaud, évolution du nombre d'intérimaires par sexe et par origine

Entre 1993 et 2005, le canton de Vaud a vu son effectif de travailleurs intérimaires passer de 7'033 à 22'609 personnes (+221%). Depuis 2003, le nombre d'intérimaires suisses de sexe masculin diminue alors que le nombre d'hommes étrangers augmente. La part des intérimaires étrangers par rapport à l'ensemble des travailleurs intérimaires est passée de 48% en 2003 à 57% en 2005.

Graphique 36 : Evolution, dans le canton de Vaud, du nombre d'intérimaires par sexe et par origine - Source : seco, EXLSE



4. Résultats de l'enquête exploratoire

4.1 Définitions

Travail temporaire : ensemble des emplois de durée limitée tels que ceux régis par des contrats de durée déterminée (CDD), le travail intérimaire ou la location de services, les contrats pour une tâche spécifique (contrat de mandat), les contrats de remplacements, le travail saisonnier, le travail à la demande, le contrat de stage, les programmes d'emploi temporaire subventionnés dans le cadre de l'assurance-chômage (ETS), etc.

Travail intérimaire : le travail intérimaire ou la location de services est une forme de travail temporaire. Il met en jeu trois acteurs : un employeur (l'agence de location de services ou le bailleur de services), un salarié (le travailleur intérimaire) et une société dans laquelle est détaché ce salarié (l'entreprise d'accueil ou l'entreprise locataire de services). Ainsi, le salarié intérimaire est employé par une entreprise de location de services pour effectuer une mission dans une entreprise utilisatrice. Toute mission donne lieu à un contrat de travail temporaire ou « contrat de mission », l'employé intérimaire restant formellement employé de l'agence de location de services. En Suisse, le salarié intérimaire est régi par la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) et son ordonnance.

4.2 Le contrat à durée déterminée (CDD) selon l'ESPA²¹ et le PSM²²

Une manière d'appréhender le travail temporaire est d'en analyser une de ses formes, comme le travail à durée déterminée par exemple. Deux sources donnent des informations sur le sujet, le Panel Suisse des Ménages (PSM) et l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). A noter cependant que ces sources ne concernent que la population résidente en Suisse. De fait, comme les frontaliers ne sont pas pris en compte, nous ne pouvons pas mesurer, par exemple, les effets des bilatérales à travers ces sources d'information.

4.2.1 La répartition des travailleurs en CDD selon l'ESPA

L'ESPA donne des indications sur l'évolution du nombre de travailleurs par type de contrat à durée limitée. Ainsi, selon cette enquête, en 2005, sur les 3'137'000 personnes actives disposant d'un contrat de travail au niveau national, 92% étaient en possession d'un contrat à durée illimitée, 1.5% possédait un contrat de durée limitée de trois ans et plus, 3.2% un contrat entre six mois et trois ans et 1.9% un contrat d'une durée de moins de six mois²³.

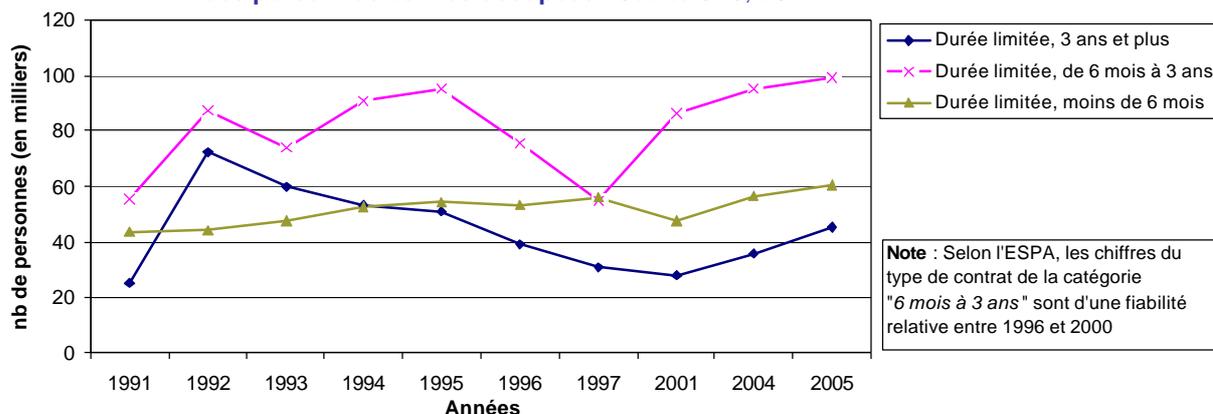
²¹ L'ESPA (Enquête suisse sur la population active) est réalisé chaque année par l'OFS, au cours du 2ème trimestre. Est interrogé un échantillon de 39'000 ménages tirés au sort dans l'annuaire. Depuis 2003, l'échantillon traditionnel est complété par un échantillon composé de 15'000 personnes étrangères tiré sur la base du Registre central des étrangers.

²² Panel Suisse des ménages. Il s'agit d'une enquête réalisée auprès des ménages privés, représentative de la population résidente. La taille de l'échantillon a été en 2001 de 11 116 individus.

²³ 1.5% de la population ne donnant aucune indication ou étant au bénéfice d'un autre type de contrat non mentionné ici.

Pour la Suisse romande, sur les 872'000 salariés dénombrés par l'ESPA en 2005, 89% étaient en possession d'un contrat à durée illimitée, 2% possédaient un contrat de durée limitée de trois ans et plus; 5% un contrat entre six mois et trois ans et 2% un contrat d'une durée de moins de six mois.

Graphique 37 : Evolution, en Suisse romande, des types de contrats à durée limitée, des personnes actives occupées - Source OFS, ESPA



Malheureusement, comme cela a déjà été mentionné en introduction, nous ne pouvons pas connaître le profil des personnes qui travaillent en CDD à travers les données de l'ESPA.

4.2.2 Le profil du travailleur en CDD selon le PSM

Selon une étude du Fonds National²⁴ qui porte sur les rapports de travail de durée limitée en Suisse, il apparaît que "L'emploi de durée déterminée concerne fréquemment les travailleurs qualifiés, les jeunes et les travailleurs âgés. Bien que la mobilité soit considérable entre l'engagement de durée déterminée et l'engagement durable, le premier manifeste une certaine constante : les hommes et les femmes ayant un contrat de travail de durée limitée une année donnée affichent une probabilité nettement plus forte de reproduire les mêmes rapports de travail l'année suivante que dans les autres cas. Si les personnes engagées pour une durée déterminée ne proviennent pas plus souvent de la catégorie des chômeurs que les employés fixes, leur risque, tant objectif que subjectif, de tomber au chômage est néanmoins plus important. Environ un tiers des personnes non occupées qui entrent sur le marché du travail débutent leur activité lucrative par un contrat de travail de durée déterminée..."²⁵

²⁴ Projet "Temporary jobs in Switzerland : Who gets them and what are they worth ?" réalisé dans le cadre du programme "Demain la Suisse : Analyse of longitudinal Data".

²⁵ Article Vie économie 11-2004, "Emploi de durée déterminée et indéterminée : une évaluation économique" F. Henneberger, A. Sousa-Poza, A. Ziegler.

4.3 Emploi temporaire et précarité selon le seco

4.3.1 Résultats de l'enquête d'Ecoplan

En 2003, le seco a mandaté l'Institut Ecoplan afin d'entreprendre une étude sur la précarité des relations de travail en Suisse. L'attention de cette étude se porte sur les nouvelles formes de travail. Le travail intérimaire en fait partie tout comme le travail à domicile, sur appel ou encore les contrats de travail à durée déterminée de douze mois au maximum.

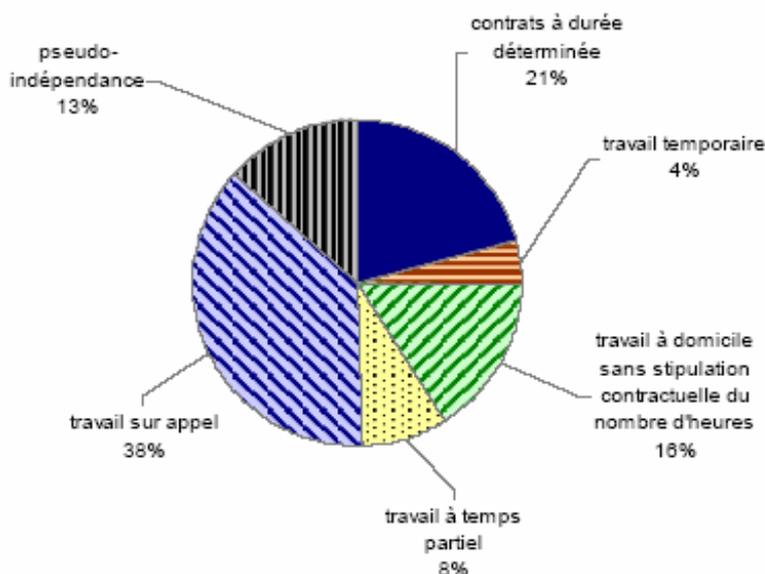
Dans cette étude un emploi précaire est désigné comme un emploi présentant un déficit de sécurité par rapport à un emploi normal. En partant du principe qu'un emploi précaire n'est pas synonyme de conditions de vie précaires, les auteurs distinguent trois facteurs principaux d'insécurité à partir desquels il est possible de définir la précarité d'un emploi : l'insécurité quant à l'avenir, l'insécurité économique, l'insécurité quant à la protection. A partir de ces critères, les auteurs postulent qu'un emploi est réputé précaire lorsqu'il engendre une relative insécurité non souhaitée ni compensée financièrement. Les chercheurs ont ensuite dressé une liste des formes observées d'emploi précaire par type d'insécurité en les divisant en critère mesurables et non mesurables par l'Enquête suisse sur la population active (ESPA).

Type d'insécurité	Critères mesurables (par l'ESPA)	Critères non mesurables (par l'ESPA)
Insécurité quant à l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de travail à durée déterminée de 12 mois au maximum 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats en chaîne • Plans de missions communiqués au dernier moment
Insécurité économique	<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur appel (recensé depuis 2001) • Travail à domicile (y c. le télétravail) sans stipulation du nombre d'heures • Travail à temps partiel lorsque le travailleur souhaite un taux d'occupation plus élevé et que le contrat de travail prévoit un horaire de travail irrégulier 	<ul style="list-style-type: none"> • Salaire variable, bas revenu fixe
Insécurité quant à la protection	<ul style="list-style-type: none"> • Pseudo-indépendance (recensé depuis 2001) 	<ul style="list-style-type: none"> • Violation des dispositions de protection • Insécurité concernant la représentation syndicale • Contrat de travail n'offrant aucune sécurité du travail

Source : Seco Publikation Arbeitsmarktpolitik N° 9 (7.2003)

Il ressort de cette analyse qu'en 2002, 152'000 personnes avaient un emploi précaire. Celles-ci se répartissent toutefois assez inégalement entre les diverses formes d'emplois précaires et si le travail sur appel arrive largement en tête avec quatre contrats sur dix, le travail intérimaire occupe la dernière position avec 0,5 contrat sur dix.

Graphique 38 : Répartition, en%, des diverses formes de travail considéré comme précaire par "Ecoplan" en Suisse en 2002



Source: Seco publikation arbeitsmarkpolitik N° 9 (7.2003)

4.3.2 Remarques sur l'enquête d'Ecoplan

La définition de la précarité proposée par Ecoplan ne prend en compte que des critères qui peuvent être mesurés à partir de l'ESPA. Dès lors, en écartant tous les aspects non mesurables de ce qui constitue la précarité des nouvelles formes de travail, l'analyse d'Ecoplan repose sur une vision de cette problématique qui ne nous aide pas à obtenir les informations que nous recherchons. Cette remarque est particulièrement vraie pour l'emploi intérimaire dans la mesure où certains critères non mesurables, tels que par exemple les contrats en chaînes, les plans de missions communiqués au dernier moment et la non-affiliation à la prévoyance vieillesse pour des contrats de moins de trois mois, n'ont pas été retenus pour quantifier la précarité de cette forme de travail.

C'est pourquoi, selon nous, la réponse fournie par Ecoplan sur le niveau de précarité de l'emploi temporaire en Suisse ne couvre pas nos besoins. Cette question devrait faire l'objet d'une investigation plus poussée pour répondre à l'attente des cantons qui en ont exprimé le besoin.

4.4 Le placement fixe à travers les agences de placement

Une autre activité importante des agences de placement et de location de services privées, concerne le placement fixe, c'est-à-dire l'activité qui consiste à mettre en relation, contre rémunération, un demandeur d'emploi et une entreprise. Ainsi, en 2005, ce n'est pas moins de 129'835 placements fixes qui ont été annoncés au seco.

4.5 Le travail temporaire et intérimaire à l'étranger

La première analyse documentaire que nous avons effectuée fait apparaître une forte disparité dans l'évolution du travail temporaire dans les pays de l'OCDE. Selon une étude réalisée en 2002 sur le travail temporaire au sens large²⁶, il apparaît que le travail temporaire a progressé dans un certain nombre de pays au cours des deux dernières décennies. Pour les auteurs de l'enquête, *"cette évolution a amené à craindre que les emplois temporaires ne soient en train d'évincer des formes d'emplois plus stables, créant une source supplémentaire de précarité pour les travailleurs et accentuant le dualisme du marché du travail entre les travailleurs qui ont accès à des emplois stables dans lesquels ils peuvent faire carrière et ceux qui ne parviennent pas à accéder à ce type d'emplois"*²⁷. Cette étude met en évidence le fait que la réalité du travail temporaire est diverse et variée selon les pays étudiés. Les composantes de l'emploi temporaire varient d'un pays à l'autre et il n'existe pas de définition standard de ce type de travail à l'échelle internationale.

La deuxième enquête traite du travail intérimaire dans l'UE²⁸ qui est une des composantes du travail temporaire. On y découvre que le travail intérimaire a connu pour tous les pays de l'UE une forte progression depuis les années 1990. En France par exemple, cette forme d'emploi tend à prendre un peu plus de place par rapport aux contrats à durée déterminée. Toutefois, la part même de ces emplois est relativement restreinte (1.4% de l'emploi total en moyenne UE, soit près de 2.2 millions de personnes). Les auteurs comparent également les conditions de travail, les différents aspects du marché de l'emploi intérimaire et les négociations collectives relatives au travail intérimaire dans tous les pays de l'UE.

4.5.1 Le travail temporaire dans les pays de l'OCDE

4.5.1.1 Evolution du travail temporaire dans les pays de l'OCDE

Le graphique 39 à la page suivante retrace l'évolution de la part de l'emploi temporaire en pourcentage du total de l'emploi salarié, sur la période 1985-2000. Les emplois temporaires représentent une part non négligeable du total de l'emploi dans tous les pays de l'OCDE, mais les craintes selon lesquelles les emplois stables tendent à disparaître ne sont pas confirmées.

La comparaison internationale est difficile, car les modes de comptage et les définitions nationales du travail temporaire ne convergent pas toujours, d'où une hétérogénéité des résultats. C'est pourquoi les comparaisons sont délicates et les résultats montrent des écarts dans la composition de l'emploi temporaire entre les pays. En effet, alors qu'un emploi sur trois est un emploi temporaire en Espagne, la proportion est d'un emploi sur dix en Suisse²⁹ et d'un emploi sur vingt aux Etats-Unis, par exemple.

On observe une grande diversité de situations dans les pays de l'OCDE, quant à l'évolution de la part des emplois temporaires dans l'emploi total entre 1985 et 2000.

Ainsi, on constate une forte augmentation dans certains pays européens (France, Italie, Pays-Bas, Portugal et, surtout l'Espagne), tandis que dans d'autres pays, aucune tendance claire ne se dessine. Dans un certain nombre de cas (Grèce et Luxembourg), la part de l'emploi temporaire a même eu tendance à diminuer.

²⁶ Dans cette étude l'emploi temporaire est analysé dans son sens large (CDD, intérimaire, etc.).

²⁷ OCDE - Perspectives de l'emploi de l'OCDE, prendre la mesure de l'emploi temporaire, - ISBN 92-64-29778-2-© 2002.

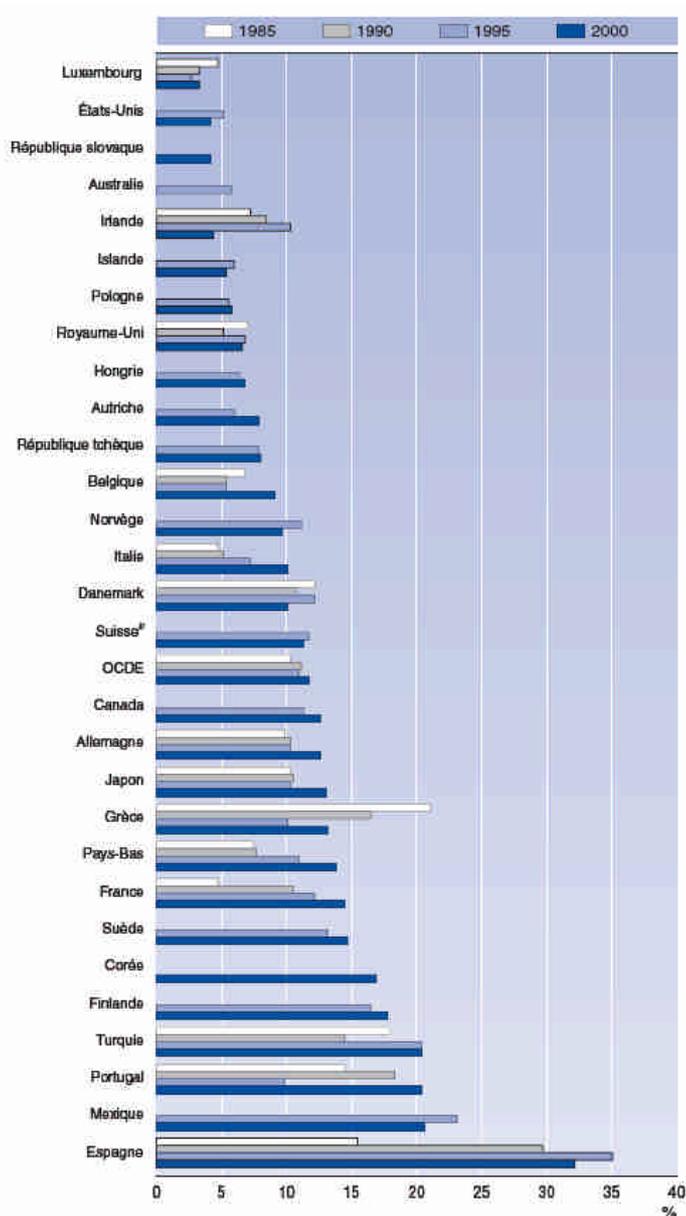
²⁸ Storrie Donald, Le travail intérimaire dans l'UE, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, 2002.

²⁹ Les données suisses ne concernent que les personnes avec un permis de résidence permanente et excluent donc les travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis saisonnier de courte durée ou frontalier.

Les facteurs qui permettent d'expliquer la part plus ou moins importante de l'emploi temporaire par rapport à l'emploi à durée indéterminée se résument ainsi :

- les réglementations affectant l'emploi temporaire,
- la composition sectorielle de l'emploi temporaire,
- les caractéristiques de la population qui travaille en temporaire (par exemple : au Royaume-Uni, les minorités ethniques sont sur-représentées dans le secteur intérimaire, alors qu'en Belgique, en Finlande et au Pays-Bas les femmes sont fortement représentées),
- les avantages sociaux, tel que l'accès à la formation par exemple.

Graphique 39 : Part de l'emploi temporaire dans les pays de l'OCDE, 1985-2000



Note : les données suisses ne concernent que les personnes avec un permis de résidence permanente et excluent donc les travailleurs étrangers avec un permis de résidence saisonnier ou de courte durée.

4.5.1.2 Conséquences du travail temporaire dans les pays de l'OCDE

D'une manière générale, un certain nombre de conclusions de l'étude sont à souligner :

- le travail temporaire concerne surtout les hommes entre 25 et 54 ans ;
- en moyenne, les emplois temporaires sont occupés par une forte proportion de jeunes travailleurs qui disposent d'un faible niveau de formation ;
- les agences intérimaires recrutent principalement parmi les salariés et non pas parmi les personnes au chômage ;
- une tendance à l'augmentation du travail intérimaire dans le secteur des services et diminution du travail intérimaire dans le secteur industriel ;
- le travail temporaire concerne presque toutes les branches d'activités et groupes de professions ;
- le travail temporaire rémunère en général moins bien dans certains secteurs qui demandent des qualifications très pointues et à forte valeur ajoutée (sauf dans quelques branches comme l'informatique par exemple) ;
- il donne également accès à des droits (congrés payés, droit à un congé maladie rémunéré, droit à l'assurance maladie, droit à la pension de retraite, etc.) mais la très courte durée de certains emplois peut en exclure l'accès ;
- les travailleurs temporaires ont un accès limité à la formation professionnelle payée par l'employeur ;
- une grande majorité de l'emploi temporaire est un tremplin vers l'emploi permanent, mais, dans certains cas, il peut devenir également une passerelle vers le chômage ;
- c'est un moyen pour les entreprises de « tester » les jeunes employés.

4.5.2 Le travail intérimaire dans l'UE

Le travail intérimaire se définit *"comme une situation où le travailleur intérimaire employé par l'agence de travail intérim est placé par l'intermédiaire d'un contrat commercial dans une entreprise cliente pour y effectuer une ou plusieurs missions de travail"*³⁰. Cette définition se rapproche de la définition suisse de "location de services". Au niveau européen, il s'agit d'une forme d'emploi atypique qui ne possède pas d'accord cadre contrairement à l'emploi partiel et à l'emploi à durée déterminée. Les statistiques de l'emploi dans les pays de l'UE sur cette forme de travail sont encore à l'état de balbutiement.

³⁰ Storrie Donald, "Le travail dans l'Union européenne", Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002

4.5.2.1 Données empiriques sur l'emploi intérimaire dans l'UE

Le travail intérimaire est la forme d'emploi atypique qui a connu la plus forte croissance entre 1992 et 2000. Selon notre recherche documentaire, on constate que :

- La proportion du travail intérimaire reste faible puisqu'en moyenne dans l'UE en 2002, ce taux représentait 1.4% de la population active. Ceci même si depuis 1992, l'emploi intérimaire a doublé dans pratiquement tous les pays, et a quintuplé au Danemark, en Espagne, en Italie et en Suède par exemple.
- Trois pays (NL, F, GB) comptabilisent 70% du nombre total d'intérimaires dans l'UE. La France arrive en première position avec 623 000 personnes, alors que les Pays-Bas ont le taux le plus élevé de travailleurs intérimaires par rapport au nombre total de travailleurs (4%).
- Le travail intérimaire concerne principalement les jeunes.
- La majorité des intérimaires sont des hommes, sauf dans les trois États membres scandinaves.

4.5.2.2 Le cadre juridique dans l'UE

Les réglementations nationales concernant les agences intérimaires traitent trois aspects soit : la réglementation statutaire des agences de travail intérimaire (ex : les restrictions de l'activité, les barrières à l'entrée, la nature de la relation contractuelle), le statut des travailleurs intérimaires et les réglementations des missions (motifs justifiant la mission, la durée de la mission, les secteurs exclus, etc.) Certains pays possèdent un arsenal législatif comme la France, d'autres comme le Royaume-Uni n'ont aucune restriction réglementaire sur la pratique de l'agence intérimaire. Les Pays-Bas ont développé une loi unique et novatrice en Europe sur la flexibilité et la sécurité ainsi qu'une convention collective. Ce qui a contribué à réglementer le secteur du travail intérimaire notamment en augmentant le salaire et en renforçant la sécurité de l'emploi en fonction de la durée des missions.

4.5.2.3 Le droit des représentations collectives

Les négociations collectives dans le domaine de l'intérimaire sont encore sous-développées dans la plupart des pays de l'UE. Pendant longtemps, les syndicats ont hésité à passer des accords avec un secteur dont ils se méfiaient et qu'ils considéraient comme contraire à l'intérêt des travailleurs. Les Pays-Bas et la Suède sont des exemples puisqu'ils ont développé en partenariat avec les syndicats des accords-cadres, créant ainsi une bonne protection du revenu et un bon niveau de sécurité de l'emploi au travailleur intérim. Les principaux droits couvrent, en règle générale, une égalité de traitement entre un travailleur intérimaire et les salariés de l'entreprise cliente.

4.5.2.4 Conséquences du travail intérimaire dans les pays de l'UE

Un certain nombre de caractéristiques de l'emploi intérimaire sont à mettre en évidence :

- La flexibilité en termes de recrutement et de licenciements est accrue par l'externalisation de la fonction de recrutement, l'emploi intérimaire tend à réduire le chômage frictionnel. Des rapports nationaux indiquent un processus de concentration dans le secteur des agences de travail intérimaire.
- Le statut des travailleurs intérimaires est précaire par rapport aux salariés, mais cela convient aux secteurs économiques cycliques. Des rapports nationaux belges et français montrent que les travailleurs intérimaires sont plus sujets aux accidents de travail que les salariés, sans parler des effets psychologiques néfastes et perception mauvaise des travailleurs temporaires « c'est juste un temporaire ».
- Le travail intérimaire est considéré comme un bon moyen d'intégrer les étrangers sur le marché du travail, même si dans certains cas, les conditions de travail sont peu satisfaisantes et entraînent une insécurité économique (salaire) et une insécurité par rapport à l'avenir (précarisation). La réglementation portant sur les missions est actuellement le principal moyen de réglementer le travail intermédiaire et il n'est pas prouvé que ce type de réglementation soit dans l'intérêt des travailleurs. Une solution idéale consisterait à garantir réellement l'égalité de traitement : égalité de traitement pour le secteur intérimaire de manière générale, au niveau des travailleurs intérimaires, mais aussi en ce qui concerne les normes de l'entreprise cliente, en garantissant le même traitement des travailleurs.

5. Conclusion

Le travail intérimaire est une part de l'emploi temporaire

Notre étude exploratoire nous a permis de placer le travail intérimaire dans une catégorie d'emplois plus large, à savoir le travail temporaire. Ce dernier englobe toutes les formes d'emplois limités dans le temps tels que par exemple les contrats de durée limitée (CDD), les contrats pour une tâche spécifique (contrat de mandat), les contrats de remplacements, le travail saisonnier, le travail à la demande, le contrat de stage, etc. Selon une étude de l'OCDE, en 2000, en Suisse, le travail temporaire représentait le 12% de l'emploi total.

Le travail intérimaire progresse en Suisse et en Europe

Ces dernières années, le secteur du travail intérimaire (location de services) a progressé en Suisse et en Suisse romande. En effet, entre 1995 et 2005, le nombre d'agences pratiquant la location de services a plus que doublé.

Entre 1993 et 2005, le nombre de personnes placées en intérimaire a progressé de plus de 197% au niveau national et de près de 183% en Suisse romande. Le nombre d'heures louées a quant à lui progressé de 296% en Suisse et de 276% en Suisse romande.

En Europe, le travail intérimaire est la forme d'emploi atypique qui a connu la plus forte croissance. En effet, de 1992 à 2000, l'emploi intérimaire a doublé dans pratiquement tous les pays et a même quintuplé au Danemark, en Espagne, en Italie et en Suède par exemple.

Une croissance qui n'a pas été linéaire

Même si le nombre d'heures louées et le nombre de travailleurs intérimaires ont fortement augmenté en Suisse entre 1993 et 2005, cette croissance n'a pas été linéaire. En effet, selon les statistiques à disposition, il ressort que les activités des agences pratiquant la location de services ont suivi les cycles conjoncturels de l'économie suisse. Durant les périodes de ralentissements économiques (1995 à 1996 et notamment 2000 à 2003), nous constatons une baisse des activités des agences de location de services en termes de personnes placées et du nombre d'heures louées.

Il est toutefois intéressant de constater qu'en période de basse conjoncture, le nombre de personnes placées et le nombre d'heures louées diminuent, alors que le nombre d'agences augmente. Nous supposons qu'en période de récession le marché se segmente, se diversifie, se spécialise et entraîne une augmentation du nombre d'agences de manière équivalente à ce qui se passe en période de haute conjoncture.

En Suisse, le travail intérimaire représente moins de 2% de l'emploi total

Il convient de noter que même si le travail intérimaire a progressé en Suisse, il ne représente qu'une part minime de l'emploi total. Selon nos estimations, en 2004, cette forme de travail ne représentait que 1.6% de l'emploi total suisse. Cette proportion est proche de celle enregistrée dans les pays de l'Union européenne en 2002 qui était de 1.4%. Les Pays-Bas ont le taux le plus élevé de travailleurs intérimaires par rapport au nombre total de travailleurs (4%) et l'Italie le plus bas (0.2%).

Ces dernières années, le nombre d'intérimaires étrangers a fortement augmenté

Suite au ralentissement enregistré entre 2000 et 2003, les activités de location de services ont repris fortement en 2004. Cette reprise est marquée par l'augmentation du nombre d'étrangers placés en intérimaire. En effet, depuis 2003 au niveau national et depuis 2002 déjà au niveau romand, le nombre de travailleurs intérimaires étrangers augmente plus fortement que le nombre de travailleurs intérimaires suisses. Pour la première fois, en 2004 en Suisse romande et en 2005 au niveau national, le nombre d'étrangers placés en intérimaire est plus élevé que celui des Suisses. En 2005, la part des intérimaires étrangers par rapport à l'ensemble des intérimaires atteint 58% en Suisse romande et 51% au niveau national. A titre de comparaison, en 2002, cette part était de respectivement 43% et 42%.

Au vu de ce constat, nous pourrions être tentés de dire que l'augmentation du nombre de travailleurs intérimaires étrangers constatée ces dernières années est une conséquence directe de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes (au 1^{er} juin 2002 et au 1^{er} juin 2004). Toutefois, une telle affirmation nous semble un peu hâtive car, à ce jour, nous manquons de recul. En effet, nos constats se fondent sur une période très courte (2003 à 2005) et rien ne nous permet d'affirmer que ces évolutions se confirmeront à l'avenir. En outre, nous pouvons émettre d'autres hypothèses explicatives de l'augmentation de la proportion de travailleurs étrangers placés en intérimaire. Par exemple, ces dernières années ont été marquées par une reprise de l'économie suisse. Cette embellie conjoncturelle aurait pu profiter, dans un premier temps, principalement aux travailleurs étrangers dans certains secteurs comme, par exemple, la construction. Ceci expliquerait la forte augmentation du nombre de travailleurs étrangers placés en intérimaire.

Les situations sont différentes d'un canton à l'autre

Les évolutions sont parfois différentes entre la Suisse et la Suisse romande, parfois même entre cantons. En chiffres absolus, par exemple, en 2005, c'est le canton de Vaud qui compte le plus d'intérimaires (2'609 personnes). En terme d'évolution, c'est le canton de Fribourg qui a enregistré la plus grande augmentation du nombre d'intérimaires durant la dernière décennie (+292%). Le Valais est le canton où le taux de femmes intérimaires (12%) est le plus bas, contre 35% pour le canton de Genève. Les cantons où la part d'intérimaires étrangers est la plus importante sont Genève (63%), Jura (63%) et Neuchâtel (58%).

L'évolution future du travail intérimaire reste toutefois difficile à prévoir

Tout comme il nous est impossible d'affirmer que les effets de la libre circulation des personnes ont une incidence directe sur le travail intérimaire, il nous est difficile de prévoir l'évolution future du travail intérimaire. Différents indicateurs démontrent que les formes d'emplois atypiques semblent progresser. L'emploi intérimaire continuera-t-il de progresser ou restera-t-il une part minimale de l'emploi en Suisse ? Sommes-nous en présence d'un phénomène qui modifiera structurellement le marché de l'emploi suisse ou sommes-nous en présence d'une forme d'emploi qui ne se développera plus ? Ces questions restent ouvertes et l'évolution de ce phénomène mérite de faire l'objet d'une attention particulière.

Annexes : Détails des chiffres cantonaux

1. Evolution du nombre d'agences par canton

	Agences de placement (tous les types d'agences)			
	Années		Evolution	
	1995	2005	en nbre absolu	en pour-cent
Fribourg	28	61	+33	+118%
Genève	170	309	+139	+82%
Jura	13	16	+3	+23%
Neuchâtel	25	56	+31	+124%
Valais	45	63	+18	+40%
Vaud	143	277	+134	+94%
Total Romandie	424	782	+358	+84%
Total Suisse	2'047	3'941	+1'894	+93%

Source : seco, EXLSE

2. Evolution du nombre d'agences selon le type d'activité par canton

2.1 Evolution du nombre d'agences exerçant le placement fixe uniquement

	Agence de placement fixes uniquement			
	Années		Evolution	
	1995	2005	en nbre absolu	en pour-cent
Fribourg	7	26	+19	+271%
Genève	83	131	+48	+58%
Jura	3	3	0	0%
Neuchâtel	4	12	+8	+200%
Valais	9	8	-1	-11%
Vaud	65	100	+35	+54%
Total Romandie	171	280	+109	+64%
Total Suisse	995	1'797	+802	+81%

Source : seco, EXLSE

2.2 Evolution du nombre d'agences exerçant la location de services uniquement

	Agence de location de services uniquement			
	Années		Evolution	
	1995	2005	en nbre absolu	en pour-cent
Fribourg	2	11	+9	+450%
Genève	11	61	+50	+455%
Jura	0	0	---	---
Neuchâtel	1	6	+5	+500%
Valais	10	10	0	0%
Vaud	5	41	+36	+720%
Total Romandie	29	129	+100	+345%
Total Suisse	207	793	+586	+283%

Source : seco, statistiques EXLSE

2.3 Evolution du nombre d'agences mixtes (placement fixe et location de services)

	Agences de placement mixtes (placements fixes + location de services)			
	Années		Evolution	
	1995	2005	en nbre absolu	en pour-cent
Fribourg	13	21	+8	+62%
Genève	51	95	+44	+86%
Jura	8	12	+4	+50%
Neuchâtel	13	33	+20	+154%
Valais	18	37	+19	+106%
Vaud	42	106	+64	+152%
Total Romandie	145	304	+159	+110%
Total Suisse	547	1'061	+514	+94%

Source : seco, EXLSE

2.4 Evolution du nombre d'agences exerçant uniquement du placement d'artistes et de musiciens

	Agence de placement d'artistes			
	Années		Evolution	
	1995	2005	en nbre absolu	en pour-cent
Fribourg	6	3	-3	-50%
Genève	25	22	-3	-12%
Jura	2	1	-1	-50%
Neuchâtel	7	5	-2	-29%
Valais	8	8	0	0%
Vaud	31	30	-1	-3%
Total Romandie	79	69	-10	-13%
Total Suisse	298	290	-8	-3%

Source : seco, EXLSE

3. Evolution du nombre d'heures louées par canton

	Nombre d'heures louées (en millions)			
	Années		Evolution	
	1993	2005	en nbre absolu	en pour-cent
Fribourg	0.48	2.43	+1.96	+411%
Genève	3.68	9.86	+6.18	+168%
Jura	0.58	1.69	+1.10	+190%
Neuchâtel	0.83	3.49	+2.67	+323%
Valais	0.81	3.98	+3.17	+391%
Vaud	2.09	10.41	+8.31	+397%
Total Romandie	8.46	31.85	+23.38	+276%
Total Suisse	28.44	112.66	+84.23	+296%

Source : seco, EXLSE

4. Evolution du nombre de travailleurs intérimaires par canton

	Nombre d'intérimaires			
	Années		Evolution	
	1993	2005	en nbre absolu	en pour-cent
Fribourg	1'406	5'510	+4'104	+292%
Genève	9'158	20'466	+11'308	+123%
Jura	998	2'732	+1'734	+174%
Neuchâtel	2'269	6'783	+4'514	+199%
Valais	2'420	7'708	+5'288	+219%
Vaud	7'033	22'609	+15'576	+221%
Total Romandie	23'284	65'808	+42'524	+183%
Total Suisse	71'054	211'144	+140'090	+197%

Source : seco, EXLSE

5. Evolution du nombre de travailleurs intérimaires selon le sexe par canton

	Nombre d'intérimaires							
	Années				Proportion			
	1993		2005		1993		2005	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Fribourg	345	1'061	1'455	4'055	25%	75%	26%	74%
Genève	3'913	5'245	7'057	13'409	43%	57%	34%	66%
Jura	391	607	741	1'991	39%	61%	27%	73%
Neuchâtel	633	1'636	2'057	4'726	28%	72%	30%	70%
Valais	268	2'152	887	6'821	11%	89%	12%	88%
Vaud	2'377	4'656	6'325	16'284	34%	66%	28%	72%
Total Romandie	7'927	15'357	18'522	47'286	34%	66%	28%	72%
Total Suisse	19'423	51'631	47'751	163'393	27%	73%	23%	77%

Source : seco, EXLSE

6. Evolution du nombre de travailleurs intérimaires selon l'origine par canton

	Nombre d'intérimaires							
	Années				Proportion			
	1993		2005		1993		2005	
	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangers
Fribourg	877	529	2'633	2'877	62%	38%	48%	52%
Genève	5'380	3'778	7'626	12'840	59%	41%	37%	63%
Jura	640	358	1'014	1'718	64%	36%	37%	63%
Neuchâtel	1'353	916	2'852	3'931	60%	40%	42%	58%
Valais	1'267	1'053	3'748	3'960	56%	44%	49%	51%
Vaud	4'095	2'938	9'784	12'825	58%	42%	43%	57%
Total Romandie	13'712	9'572	27'657	38'151	59%	41%	42%	58%
Total Suisse	47'455	23'599	103'832	107'312	67%	33%	49%	51%

Source : seco, EXLSE